629ème Séance

Séance Publique du lundi 22 décembre 2003

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO DU 23 JUIN 2006 (N° 7.761)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2004 (suite) :

5° Explications de vote (p. 852);

6° Loi de Finances (p. 876).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2003

Séance publique du lundi 22 décembre 2003

Sont présents: M. Stéphane Valeri, Président du Conseil National; M. Claude Boisson, Vice-Président; M. Bruno Blanchy, Mme Brigitte Boccone-Pages, MM. Alexandre Bordero, Claude Cellario, Jean-Michel Cucchi, Mme Michèle Dittlot, MM. Jean-Charles Gardetto, Thomas Giaccardi, Jean-Pierre Licari, Bernard Marquet, Jean-Luc Nigioni, Fabrice Notari, Vincent Palmaro, Mme Christine Pasquier-Ciulla, M. Jean-Joseph Pastor, Mme Anne Poyard-Vatrican, MM. Daniel Raymond, Henry Rey, Jacques Rit, Jean-François Robillon, Christophe Spiliotis-Saquet, Conseillers Nationaux.

Absent excusé: Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick Leclercq, Ministre d'Etat ; M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Gilles Tonelli, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

M. Robert Fillon, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

La séance est ouverte, à 19 heures 30, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens à excuser tout d'abord l'absence de Mme Catherine FAUTRIER, toujours souffrante mais qui est sortie de l'hôpital et qui devrait bientôt pouvoir revenir parmi nous et à qui je souhaite, en mon nom et au nom de tous les Conseillers Nationaux un prompt et complet rétablissement. Grâce à la présence de la télévision, elle pourra tout de même suivre nos débats et je sais que c'est ce qu'elle fait, d'ailleurs comme de nombreuses personnes malades ou qui ne peuvent se déplacer. Tous ceux qui suivent cette réunion, ce soir, de chez eux grâce à la télévision, se réjouissent de pouvoir

être informés, en temps réel et de manière vivante, de nos débats. J'appelle une nouvelle fois le Gouvernement à envisager, à partir de la prochaine session, une plus large retransmission des séances publiques, l'examen du Budget qui s'achève ce soir ayant démontré qu'il n'était pas judicieux de ne diffuser que la séance initiale et la séance finale, privant ainsi les téléspectateurs des échanges les plus directs et les plus vivants entre les élus et le Gouvernement, sur tous les sujets.

Vendredi dernier, j'ai levé la séance à une heure très tardive, après le vote, chapitre par chapitre, de l'ensemble du Budget et des Comptes Spéciaux du Trésor.

Ce soir, je vais donc demander aux élus qui le souhaitent d'expliquer, de motiver leur position par rapport au vote final de la loi de Budget.

Je vais, selon la tradition, tout d'abord, passer la parole à M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur Palmaro, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes arrivés ce soir à la fin des débats budgétaires. Le Conseil National va donc se prononcer en un seul vote, à la fois sur le projet de Budget Primitif 2004, sur le programme triennal de travaux 2004-2006 et sur les engagements pluriannuels, fermes et précis du Gouvernement, en matière de construction et de livraison de logements domaniaux.

La politique nationale qui s'exprime à travers le Budget s'oriente selon trois axes : le long terme, le moyen terme et le court terme.

Le long terme relève de la vision globale sur laquelle il y a consensus. Il s'agit de garantir l'indépendance de notre Pays, d'assurer sa pérennité économique, sociale et internationale, et par-là même l'avenir des Monégasques et de toutes les personnes qui ont choisi de vivre à Monaco et de participer à sa prospérité.

Le court terme, c'est l'exercice budgétaire qui s'ouvre dans quelques jours et au cours duquel va s'exécuter le Budget soumis à notre vote.

Le moyen terme ne se limite pas, pour nous, à une législature. En effet, la majorité actuelle a le sens des responsabilités, elle ne veut, ni ne doit, raisonner à la seule échéance du renouvellement de cette Assemblée.

Elle se préoccupera durant cette législature de la législature suivante, afin de s'assurer que la continuité sera garantie pour les Monégasques et pour le Pays.

Si cette approche avait été portée par une détermination forte de l'ancienne majorité, nous n'aurions pas été devant la nécessité impérieuse de convaincre le Gouvernement de lancer immédiatement, et dans l'urgence, des logements qui font tant défaut à nos compatriotes. Ainsi, et malgré la mise en œuvre de ce programme, les Monégasques devront attendre encore deux ans, avant que l'Etat puisse leur proposer un nombre significatif de logements, et je me dois de dire que nos prédécesseurs en sont à l'origine.

Voilà pourquoi cette dimension du moyen terme fait également partie intégrante de nos préoccupations.

S'agissant donc de ces années futures, le débat qui se termine a mis en évidence les grandes préoccupations que nous portons pour les Monégasques, préoccupations dont je ne citerai aujourd'hui que les plus aiguës.

La première d'entre elles est le logement.

Le Gouvernement s'est rendu à nos conclusions et un vaste programme est lancé. Les objectifs sont fixés avec précision: 837 logements seront livrés avant la fin 2007 et 950 à fin 2008. Les moyens sont réunis et les assurances du Gouvernement nous donnent confiance, dans la volonté qu'il a de réaliser ce programme. Cette réalisation, le Conseil National la suivra pas à pas.

Le Gouvernement a accepté d'innover en termes de méthode : trois fois par an, les situations d'avancement du programme seront examinées par la Commission Mixte du Logement. Cela nous permettra d'apprécier le bon déroulement des opérations.

Au fur et à mesure du déroulement de ce vaste programme, que je considère comme irréversible, nous en tiendrons étroitement informés les Monégasques.

Dans le même esprit, nous attendons des travaux menés avec le Gouvernement, la mise au point d'une programmation précise sur l'aménagement des délaissés S.N.C.F.. Cette méthode consensuelle doit valoir également, pour les grands projets d'infrastructure et d'équipements productifs, sportifs et culturels.

Cette approche, je le rappelle, nécessite par ailleurs, d'améliorer la présentation des budgets et les procédures qui conduisent à leur élaboration, à leur suivi et à leur contrôle d'exécution. Le Gouvernement a déjà accepté des aménagements, mais des progrès sensibles sont encore à obtenir.

D'ores et déjà, je veux souligner que cette innovation dicte la méthode à mettre en œuvre, pour la plupart des autres grands dossiers.

Parmi ces grands dossiers, la santé est une préoccupation majeure de la population. Le Centre Hospitalier Princesse Grace, son projet médical, son climat social, son équilibre de financement ont souffert et souffrent encore de l'absence d'un plan et d'objectifs clairs de la part du Gouvernement.

Lié à ce dossier de la santé, je veux évoquer la politique vis-à-vis de nos aînés et avant tout le respect qu'on leur doit tout particulièrement.

Il y a le problème de la restructuration immobilière du Cap Fleuri et de la construction sur le territoire de la Principauté d'une maison de retraite. Mais il y a surtout à assurer, immédiatement, dans ces établissements, la qualité de vie qui constitue pour nos aînés, un droit premier et pour nous une obligation absolue, sans omettre les préoccupations légitimes de leurs personnels.

L'environnement est également une préoccupation importante des Monégasques et, notamment, tout ce qui concerne le traitement des déchets. Le Conseil National accordera les crédits nécessaires pour traiter dans les meilleures conditions la situation actuelle, notamment les problèmes posés par l'usine d'incinération.

Tout n'est pas cependant inscrit dans le Budget. A l'occasion des débats budgétaires, le Conseil National a vigoureusement insisté sur l'urgente nécessité de mieux faire respecter la priorité aux Nationaux, reconnue par la Constitution. Le Conseil National veillera à la mise en application des engagements pris par le Gouvernement en ce sens, comme il veillera également aux engagements pris en matière de droit du travail, de droit des affaires et des actions d'incitation au développement économique dans les différents secteurs d'activité.

Sur un exemple précis, je regrette de constater que, pour l'instant, le Gouvernement ne partage pas l'analyse du Conseil National sur la nécessité de la création d'une Commission d'application de la priorité nationale, notamment pour les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un certain montant passés avec l'Etat et avec les sociétés où l'Etat a un droit de contrôle. Bien comprise, une telle commission ne relève pas de la notion de dirigisme, mais une telle Commission doit, au contraire d'un processus de recherche de règles qui progressivement s'imposeraient par leur logique à tous les acteurs concernés, améliorer fortement les problèmes d'attribution de marchés.

Ainsi, à l'issue des débats de ces derniers jours, tous les dossiers n'ont pas reçu d'éclairage satisfaisant.

Certes, le réalisme et la conscience de nos responsabilités nous interdisent de vouloir tout et tout de suite. En revanche, notre devoir envers les Monégasques, la population dans son ensemble et globalement envers notre Pays, ce devoir nous impose d'insister, pour que ces grands dossiers évoqués ci-dessus soient rapidement abordés.

L'impératif étant de les porter au niveau atteint par celui du logement domanial, c'est-à-dire avec des objectifs définis, les moyens nécessaires réunis et la volonté affichée par le Gouvernement de les réaliser et de donner au Conseil National la possibilité d'être associé à leur déroulement.

Le Conseil National ne cessera de presser le Gouvernement sur ces sujets : cela constitue autant de rendez-vous que nous fixons au Gouvernement pour l'année qui va s'ouvrir afin d'aller, avec lui, au fond, dans un dialogue que nous voulons constructif. Ce dialogue, bien entendu, se développera toujours, dans le respect des prérogatives constitutionnelles du Gouvernement et du Conseil National.

Je dois dire maintenant que, sur plusieurs points, le Conseil National enregistre des motifs de satisfaction : des dotations budgétaires supplémentaires ont été dégagées pour répondre à certaines demandes du Conseil National et des engagements ont été pris sur plusieurs sujets, à la suite des insistances de l'Assemblée.

Je dois également tenir compte des textes de loi importants qui viennent d'être votés par le Conseil National et qui font partie intégrante du programme de sa majorité actuelle. Cette satisfaction concerne aussi l'acceptation par le Gouvernement de modifications importantes de la loi n° 1.235. Le Conseil National a obtenu de nouvelles donnes, qui rassureront de nombreux locataires et rétabliront un juste équilibre entre ces derniers et les propriétaires.

Toutes ces avancées obtenues par le Conseil National et qui seront détaillées par mes Collègues ce soir, sont des plus significatives; mais celle qui, à mon sens, entraîne au premier chef mon adhésion, c'est la forte accélération du programme de logements.

Pour donner une idée de l'effort réalisé, songez qu'en cinq ans, le parc immobilier domanial va augmenter de 50 %, passant de 2.000 à près de 3.000 unités.

Il s'agit d'un défi technique et financier considérable, mais qui répond à l'urgence de la situation et aux attentes angoissées de nombreux Monégasques. Parce que le Conseil National a obtenu ce programme, qu'il a obtenu également d'être associé à son déroulement en vue de sa bonne fin et, aussi grâce aux engagements pris par le Gouvernement au cours des débats budgétaires, j'apporterai ce soir mon vote positif à la loi portant fixation du Budget de l'exercice 2004, avec toute ma vigilance au niveau de l'exécution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président PALMARO.

Je demande à présent s'il y a d'autres Conseillers Nationaux qui souhaitent motiver leur vote.

Je donne la parole au Vice-Président. Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président. Excellence, Messieurs les Conseillers,

Me fondant, d'une part, sur mon expérience dans cet hémicycle de 1993 à 1998 et, d'autre part, sur l'accumulation de mécontentements ces dix dernières années, je constatais que le Gouvernement ne prenait en compte qu'une mineure partie des demandes du Conseil National. De profondes failles et un grand décalage s'étaient creusés entre les attentes de la population et les réponses, la relation et la communication du Gouvernement. Cette attitude fut source de tensions, de conflits et de blocages entre les deux Institutions. Le nouveau Conseil National a rencontré le même rapport de force pendant les premiers mois de cette législature car, si les élus du Conseil National avaient changé, l'esprit et les conceptions du Gouvernement, eux, n'avaient pas évolué. Peu après, je crois que le Gouvernement a réellement compris que nos engagements électoraux n'étaient pas du tout démagogiques et qu'ils devaient se concrétiser dans les meilleurs délais. Il a constaté que nous sommes « des bêtes de travail », des obsessionnels de la détermination et des perfectionnistes de l'efficacité. Alors, il s'est passé un miracle politique, une véritable évolution culturelle grâce à un travail en commun quantitatif et qualitatif, dans le respect des prérogatives respectives : les relations ont changé, les méthodes de travail se sont transformées, les modes de communication se sont adaptés. Nous avons assisté à l'instauration d'une vraie concertation au-delà de l'information, à la recherche de consensus avec un effort de chaque côté, notamment, pour la finalisation des projets de loi, à la présentation en toute transparence de plusieurs sujets – pas tous encore - à l'application de quelques décisions, à la

présentation de perspectives permettant d'introduire des contrats de confiance et d'objectifs. Parce que nous commençons à gagner, vous gagnerez en efficacité, en confiance et en crédibilité et nous ferons gagner ensemble le Pays. Nous sommes conscients que des progrès extraordinaires ont déjà été accomplis en moins d'un an ; mais au-delà de ces formidables avancées, il faut que vous respectiez vos promesses et il est indispensable que vous apportiez des solutions à des sujets que vous avez traités dans le passé de manière très insatisfaisante. Des points noirs qu'il faut supprimer au plus tôt.

Mon vote, qui sera positif, est un vote d'apaisement, d'espoir et d'encouragement, afin que nous poursuivions ensemble, consensuellement, le programme de l'Union Pour Monaco. Afin que nous parvenions enfin à résorber le retard pour satisfaire les attentes légitimes et raisonnables des Monégasques et des résidents qui contribuent à la prospérité de la Principauté. En prenant cette position modérée, je ne suis ni mou, ni complaisant, mais positif, volontaire et constructif dans l'intérêt supérieur de Monaco.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président BOISSON.

Qui demande à présent la parole ?

Monsieur le Président de la Commission de Législation, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre.

Dès mon intervention préliminaire, j'ai insisté sur l'importance que les élus de Promotion de la Famille Monégasque attachent au contrat d'objectifs, seule méthode garantissant l'application du programme de l'U.P.M. plébiscité par les Monégasques.

Vous avez répondu au cours des débats qu'il y a un contrat d'objectifs entre le Gouvernement et le Conseil National en ce qui concerne le logement. Pour les autres sujets, vous avez été particulièrement évasif. S'agissant du logement, dois-je vous rappeler que le programme U.P.M. porte sur 1.100 logements en 5 ans et non 837? Mais même si on fait abstraction des chiffres – pourtant essentiels en la matière – il est faux de dire qu'il y a un contrat d'objectifs entre le Gouvernement et le Conseil National sur le logement. Un contrat d'objectifs suppose un engagement ferme. L'engagement du Gouvernement n'est que conditionnel. Pour ne pas

pouvoir être accusé de déformer vos propos, je cite vos déclarations contenues dans la réponse au rapport de la Commission des Finances, page 9: «Il s'agit là de dispositions novatrices qui nécessiteront le vote de lois de déclassement, comme le souligne le rapport. Il reviendra, bien sûr, au Conseil National de les approuver une fois que les explications financières auront été fournies en ayant toutefois à l'esprit que seules ces opérations, avec le déclassement qui les accompagne, peuvent nous permettre de respecter les engagements que nous prenons ce soir vis-à-vis des Monégasques et le calendrier que nous avançons ». Il n'y a donc aucun engagement ferme du Gouvernement qui met en avant cette inadmissible condition qui constitue par ailleurs, comme l'a relevé le Président Valeri lui-même, une forme de chantage politique.

Autre sujet primordial pour les Monégasques: la réforme de la loi n° 1.235. Vous avez annoncé vendredi que vous interrompiez le processus législatif, c'est-à-dire que le Gouvernement rejette la proposition de loi votée à l'unanimité de la majorité U.P.M. le 20 juin dernier. S'agissant de la première proposition de loi du nouveau Conseil National, c'est tout un symbole. Au-delà du symbole et même si vous avez expliqué que le Gouvernement allait prochainement déposer un projet de loi reprenant certaines dispositions de la proposition, l'attente des Monégasques, sans parler de celle des enfants du Pays, est déçue et je me dois, pour respecter le mandat qui m'a été donné le 9 février, de me faire ce soir le porte-parole de cette déception.

En conclusion, constatant avec regret que le Gouvernement n'adhère pas, malgré ses propos, à la méthode du contrat d'objectifs, méthode que ne cesseront de demander avec détermination les élus P.F.M., je n'ai d'autre choix que de voter contre le Budget 2004.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président LICARI.

Je donne la parole au Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Gouvernement, nous avons, tout au long du marathon budgétaire qui nous a occupés la semaine dernière, examiné par le menu les choix effectués par le Gouvernement pour l'année à venir. Le Budget est l'instrument d'une politique; alors la politique du

Gouvernement est-elle aussi celle du Conseil National ?

J'aborderai d'abord les thèmes relevant de la Commission des Relations Extérieures dont j'ai la charge, pour ensuite envisager quelques autres domaines.

J'accueille avec satisfaction l'examen dans le courant du mois de janvier 2004 par l'Assemblée Nationale française du nouveau Traité de 2002 organisant les relations entre la Principauté et la France, comme nous l'avions demandé lors de notre rencontre à Paris avec le Président de l'Assemblée, M. Jean-Louis Debré. Le vote de l'Assemblée devrait déboucher sur une ratification rapide. Ce texte constitue une étape importante, mais seulement une étape, dans le rééquilibrage des relations franco-monégasques au bénéfice de la Principauté.

Je suis également satisfait de l'ouverture des négociations avec la France pour la révision de la Convention de 1930 sur les emplois publics. A cet égard, je soutiens, avec les autres Membres du Conseil National, la démarche engagée par S.A.S. le Prince Souverain pour mettre un terme à la discrimination empêchant les Monégasques d'accéder à tous les emplois publics.

En ce qui concerne la candidature de Monaco au Conseil de l'Europe, dont S.A.S. le Prince Souverain a pris l'initiative, le Conseil National et le Gouvernement parlent de la même voix. Nos deux Institutions ne ménagent et ne ménageront pas leur peine pour s'employer à convaincre nos interlocuteurs que toutes les demandes qu'ils ont formulées ayant été satisfaites, il n'est plus acceptable de poser de nouvelles conditions et qu'il faut donc nous admettre tels que nous sommes.

Pour ce qui est des relations postales de la Principauté, je ne suis pas convaincu par les explications du Gouvernement sur sa décision de maintenir le monopole de la Poste française à Monaco, à contre-courant de la tendance européenne.

En revanche, je suis satisfait de l'augmentation significative des crédits consacrés à la coopération internationale qui permettront de renforcer l'action de la Principauté à l'endroit des populations les plus pauvres et qui contribueront à montrer que Monaco n'est pas un Pays aussi matérialiste et égoïste qu'on peut parfois le dire, à tort.

En ce qui concerne les associations à caractère humanitaire, je dois exprimer mon soulagement d'avoir vu le Gouvernement revenir sur sa décision d'amputer le budget de l'A.M.A.D.E. pour finalement lui accorder un quasi doublement de sa subvention.

Je déplore, en revanche, les importantes restrictions budgétaires affectant des associations aussi utiles et dynamiques que Monaco Aide et Présence, Mission Enfance ou Lutte contre le Cancer du Sein, qui accomplissent un travail admirable sur le terrain pour soulager la misère humaine. Je demande d'ores et déjà au Gouvernement de revoir sa position dans le cadre du Budget Rectificatif.

En dehors des matières relevant des relations extérieures, je note avec satisfaction l'engagement que nous avons obtenu du Gouvernement de donner au Conseil National son autonomie financière et son autonomie en matière de personnel. Nous verrons si le Gouvernement tient parole.

Sur plusieurs points néanmoins, le Gouvernement peut mieux faire.

A commencer par le respect de la priorité accordée aux Monégasques par la Constitution, qui est encore trop souvent battu en brèche : quand le Gouvernement acceptera-t-il enfin de mettre en place une Commission de la priorité nationale, chargée de contrôler le respect de cette priorité ?

Je suis déçu de constater que le Gouvernement n'a toujours pas de politique pour prendre en charge la situation des personnes handicapées dépendantes et j'espère vivement que la mission d'étude qu'il a engagée débouchera, dans le courant de l'année 2004, sur un abaissement des coûts des auxiliaires de vie et la mise en place d'une allocation dépendance.

Je rappellerai quand même, que pour des projets d'envergure tels que la Digue du large, le Gouvernement dégaine son chéquier plus vite que son ombre et ne lésine pas sur les zéros puisque, au titre de cet ouvrage exceptionnel, il a annoncé qu'il allait débourser 58 M€ en 2004.

Compte tenu cependant des signes encourageants enregistrés dans le débat budgétaire cette année, je voterai quand même le Budget Primitif 2004, en restant toutefois, extrêmement vigilant sur les engagements contractés et les annonces d'évolution faites par le Gouvernement. Nous ferons le point dans un an, mais il ne faudra pas qu'il abuse de la confiance que plusieurs d'entre nous sont prêts à lui témoigner ce soir, sinon il trouvera le Conseil National sur son chemin!

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président GARDETTO.

Monsieur le Président de la Commission du Logement, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Nous voici réunis, ce soir, afin de rendre compte d'un premier bilan de la Haute Assemblée, car nous sommes parvenus au terme de nos dix premiers mois de législature.

Bien loger les Monégasques dans leur Pays, grâce à la construction de 1.100 logements domaniaux, prédomine dans le contrat d'objectifs que nous avons engagé auprès de nos compatriotes.

Mais il n'est pas inutile non plus de rappeler l'objectif qui consiste, dans l'intervalle, à acquérir le plus rapidement possible un maximum d'appartements dans le secteur privé afin de pouvoir pallier cette carence chronique de logements.

C'est certainement un objectif qui sera atteint fin 2004 grâce, en particulier, au rachat de l'immeuble de la C.A.R., situé au boulevard d'Italie, qui devrait, avec les Terrasses du Port et le bloc C des Agaves, nous offrir nos 65 premiers logements.

Enfin, pour en revenir à l'essentiel, il me paraît tout à fait de circonstance, en cette belle soirée propice aux rêves les plus doux, à l'approche de Noël, d'associer une première réalité qui n'est plus un rêve, mais qui s'inscrit dans un plan hautement conventionnel : l'objectif de 837 logements projetés au terme du 4ème trimestre 2007.

Déjà, le 1^{er} trimestre 2004 devrait voir se concrétiser, avec les appels à candidatures en cours, la signature des contrats liés à la consultation qui a été engagée par le Gouvernement auprès d'opérateurs privés, afin de conclure, à la place de l'Etat, à des opérations de Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.).

Il s'agit, pour être plus précis, des opérations suivantes :

- Fontvieille Zone A;
- les 5 îlots Auréglia ;
- Charles III (d'ailleurs déjà engagé auprès d'un partenaire) ;
- Industria Minerve, après relogement du Tennis Club;
 - Testimonio B2 et B3.

Cette dernière opération, par ailleurs, grâce à une Ordonnance Souveraine fixant des règles constructives bien adaptées au site, pourrait bénéficier d'un nombre plus important d'appartements, révisant ainsi à la hausse le programme de construction de logements domaniaux.

L'importance de cette démarche globale de consultations auprès d'opérateurs privés décidée par l'Etat ne passera pas, nous l'espérons, inaperçue car elle est indiscutablement le reflet de la prise en compte par l'Etat de la volonté du Conseil National et du désir des Monégasques de faire respecter le contrat engagé auprès de nos compatriotes.

Elle est également, et nul ne s'en plaindra, la démonstration évidente de l'entente affirmée entre le Conseil National et le Gouvernement, pour la prise en charge globale du problème du logement.

Elle est aussi la preuve d'un long travail cohérent, efficace, auquel il convient de rendre hommage aujourd'hui, avec tous ceux qui ont su démontrer qu'enfin le temps était venu d'engager ses compétences et ses devoirs au profit de l'épanouissement de la Principauté et des Nationaux. Il serait effectivement anormal que l'embellie que connaît la Principauté laisse perdurer cette pénurie récurrente de logements. C'est une première étape. Les contraintes et les circonstances qui structurent cette faisabilité nous permettent, par une métaphore, de pouvoir dire que le navire est encore à quai, que l'on constate effectivement que le chargement est en cours d'embarquement et qu'il ne s'agit pas d'oublier les marchandises sur le quai, mais que le principal reste encore à faire : partir, certes, puis arriver à bon port!

Tellement de navires par le passé qui devaient partir ne sont jamais partis, d'autres ont quitté le quai mais sont arrivés trop tard... et ne parlons pas de ceux qui se sont perdus en mer...

Ce cauchemar de délais, de décalages dans le temps, d'effacement pur et simple ne peut, vous en conviendrez, perdurer.

Parlons maintenant d'une autre « traversée » : la « croisière sanitaire et sociale », toujours avec la même compagnie – « le Gouvernement monégasque », bien sûr – mais sous le commandement d'un autre Capitaine de vaisseau. Il n'en demeure pas moins que cette unité a connu bien des déboires, dans les étapes successives qui ne l'ont toujours pas conduit au but souhaité.... N'en faisons pas un « Clemenceau » et rassurons les passagers en souffrance.

Des projets sont en cours dans sa superstructure la plus haute : enfin voici poindre la construction de l'Unité de Long et Moyen Séjour d'une capacité de 210 lits qui devrait commencer à la fin du 1^{er} trimestre 2004 pour se terminer dans 5 ans.

Cette opération, comme on le sait, va immédiatement concerner la délocalisation des 30 lits existants du Service du Moyen et Long Séjour vers le Cap Fleuri, dont les chambres sont prêtes et entièrement rénovées. (...)

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, je m'excuse, mais je voulais vous rappeler que nous avions convenu tous ensemble d'un temps de parole limité pour que la séance soit la plus dynamique possible. Donc, je vais vous demander de conclure parce que vous avez dépassé depuis quelques temps déjà votre temps de parole.

M. Daniel RAYMOND.- (...) Donc, je parlais de la partie logistique de l'hôpital qui doit se concrétiser rapidement et j'irai directement à la conclusion.

Bien sûr, au-delà de cette cohérence indispensable à la réalisation de notre nouvel hôpital, il faut sans délai entreprendre le lancement dit de « la cinquième solution » qui devrait, à terme, remplacer l'hôpital existant, mais également offrir un espace permettant de créer un grand nombre de logements domaniaux supplémentaires et annoncer ainsi la naissance du nouveau « Quartier Pasteur ».

Oui! Tout à changé: le nouveau Conseil National ne fera pas de « procès d'intention » au Gouvernement; nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons gagner ce challenge parce qu'enfin, chacun a su travailler et prendre ses responsabilités.

C'est la raison pour laquelle je vote en faveur de l'approbation de ce Budget Primitif 2004.

Nous donnons rendez-vous au Gouvernement au prochain Budget 2005 afin qu'ensemble, nous puissions, au terme de cette nouvelle première étape, pointer effectivement la réalisation des opérations qui seront en cours, même si le départ et « la traversée » s'avèrent difficiles.

Je vous remercie et je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir été aussi long.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président RAYMOND.

Je donne à présent la parole à notre Doyen, Monsieur Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il est bon d'insister sur le fait que le Budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté, que ce même Budget fait l'objet d'un projet de loi et que notre Assemblée doit le voter pour qu'il soit promulgué en forme de loi. Si je me suis permis de rappeler les articles 38 et 39 de notre Constitution, c'est pour bien marquer la responsabilité, pour un Conseiller National, après toutes les explications données par le Gouvernement, d'accepter ou de refuser cette politique. Il est certain que, malgré tous les apaisements aux diverses questions posées en séance privée et au cours des séances publiques, je ne peux personnellement que mettre en garde le Gouvernement contre l'aggravation sévère du déficit budgétaire. En effet, le rapport du Gouvernement parle d'une nette détérioration puisque le déficit avoisine les 100 M€. Je rappellerai ce soir les propos d'un de nos anciens Présidents du Conseil National, Maître Jean-Charles REY, qui nous mettait en garde contre ce qu'il appelait « période d'essor économique où les recettes l'emportaient sur les dépenses, il n'en est malheureusement plus de même. Je pense, en effet, que dans un environnement concurrentiel de plus en plus difficile, la nécessité de notre économie dépendra de sa grande diversité et de sa capacité d'adaptation. Nos meilleurs atouts se retrouvent dans une structure touristique dynamique qui permet de développer le tourisme d'affaires et les activités culturelles de haut niveau; cela nécessite à mon sens une capacité hôtelière accrue et à ce propos, j'approuve le programme hôtelier du Gouvernement, contrairement au groupe majoritaire du Conseil National.

De même, les nouveaux équipements portuaires constituent autant de facteurs de croissance au travers des croisières et de la plaisance. Tous ces éléments doivent compléter les grands pôles essentiels du développement de notre économie, à savoir le commerce, les services et activités bancaires, l'industrie, le tourisme et le bâtiment.

Mon sentiment est que c'est à partir de cette réussite que l'Etat dégagera les recettes indispensables à la poursuite et à l'amélioration d'une véritable politique sociale comprenant, certes, pour une grande part, les logements sociaux, mais également une politique en faveur des personnes âgées, de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la Fonction Publique.

Enfin, les crédits ne devront pas manquer à une véritable politique de santé à laquelle je suis, autant que quiconque, fermement attaché.

Concernant le Centre Hospitalier Princesse Grace et la Résidence du Cap Fleuri, le Gouvernement devra,

Séance publique du 22 décembre 2003

■ Séance publique du 22 décembre 2003

coûte que coûte et malgré les difficultés, régler le problème des 35 heures. Quant aux retraites hospitalières, dont les montants sont véritablement indécents, les discussions traînent en longueur, aggravant encore le climat social. Je tiens, à ce propos, à rappeler que le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace avait voté l'an dernier une prime exceptionnelle de 150.000 € en faveur des 450 retraités et que nous attendons toujours le déblocage de ces crédits.

J'en terminerai avec la reconstruction de notre hôpital. J'insiste fermement, comme tous mes Collègues d'ailleurs, pour que le Gouvernement prenne enfin une décision rapide et courageuse.

Voilà, Monsieur le Président, exposé succinctement et dans les trois minutes qui m'étaient imparties, quelques-unes unes de mes réflexions que m'ont dictées la lecture et l'examen de ce document budgétaire.

Malgré ces observations, je tiens à affirmer que je voterai le Budget Primitif 2004.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASTOR.

Je donne à présent la parole à Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames, La semaine de débat en séances publiques a représenté un moment historique majeur pour le groupe parlementaire U.P.M. du Conseil National.

En tant que Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je me dois, ce soir, de faire un point exhaustif, en termes d'objectifs de notre programme électoral.

Des avancées notables sont constatées.

En ce qui concerne l'Education, quelques points positifs sont à relever : le Gouvernement a promis une étude complète du statut du personnel enseignant dans le 1^{er} trimestre 2004. En plein accord avec le Département de l'Intérieur, cette réflexion devrait permettre l'amélioration du statut des enseignants en Principauté, notamment en matière d'égalité de traitement entre les enseignants français et monégasques.

Toujours en matière d'éducation, mais pour les jeunes, je note avec satisfaction, que nous avons obtenu

du Gouvernement, après des négociations constructives, 50 % en plus de l'enveloppe globale des bourses d'études soit en un an, plus que les 20 dernières années. Là aussi, un examen complet sera fait, courant 2004, sur les conditions d'attribution des bourses d'études et la Commission restera vigilante.

Il est à noter aussi la création, sur notre demande, d'un 2^{ème} poste au sein de la Cellule « Emploi Jeunes », qui sera consacré à l'Aide à l'Insertion Professionnelle.

Toutefois, nous regrettons que les travaux du nouvel établissement scolaire sur les délaissés S.N.C.F. ne débutent pas avant 2007. Le Gouvernement, sur ce sujet capital, s'est engagé à notre demande à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège Charles III et à diminuer, de façon significative, les demandes de dérogation scolaire dans l'attente de ce futur bâtiment.

Pour ce qui concerne la Jeunesse: suite à notre insistance, le Gouvernement s'est engagé à faire démarrer la construction d'un complexe pour les jeunes, sur le site du Portier, avant 2005. Il comprendra un bowling, une patinoire, une discothèque. Cette promesse avait été faite à la jeunesse monégasque pendant la campagne électorale et nous tenions à l'honorer.

Sur la Commune d'Eze, le terrain de la Brasca est sur le point d'être acheté afin de construire un centre de sports multi-activités, comme nous l'avons demandé.

Démarrage également de l'opération « La Cachette » dont les travaux vont débuter au 1^{er} trimestre 2004 pour reloger le pré-scolaire Plati avec un an d'avance.

Enfin, dans les points positifs, le Gouvernement, lors de ces débats budgétaires, a finalement accepté de soutenir financièrement le concert qui se déroulera début juillet 2004 sur le Stade Louis II et qui permettra de clôturer une tournée exceptionnelle d'artistes internationaux dans un cadre féerique.

Dans les points de désaccord, il faut aussi parler des dérapages inacceptables et multiples sur les grands chantiers tels que la Digue qui ne devraient pas se faire au détriment des Associations culturelles, sportives et éducatives. Sachez bien que ces mesures seront toujours dénoncées par le Conseil National qui souhaite, dans l'avenir, plus de cohérence dans la gestion des fonds publics.

Le projet, à peine ébauché, d'une Maison des Associations : la demande est telle, qu'elle permettrait à de nombreux dossiers d'aboutir, en bénéficiant d'une salle de réunion commune avec des bureaux indépendants.

En conclusion, en tant que Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je voterai quand même pour le Budget Primitif 2004 au vu de tous les points positifs accordés par le Gouvernement et des nombreux autres points qui sont déjà en discussion et qui seront résolus dans le courant de l'année 2004.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame la Présidente BOCCONE-PAGÈS, je vous remercie.

Madame la Présidente de la Commission de la Culture, c'est à vous de vous exprimer.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Après quatre séances publiques marathon, comme le soulignait mon Collègue Jean-Charles GARDETTO, je dois ce soir motiver mon vote sur ce Budget Primitif 2004 qui revêt une importance toute particulière, parce qu'il marque le point d'orgue de notre première année de législature et qu'il est le résultat de nombreuses et fructueuses séances de travail entre le nouveau Conseil National et les Membres du Gouvernement Princier. En effet, l'examen des 67 pages de ce document comptable ne s'est pas toujours fait dans la facilité, mais - en dehors de quelques chapitres litigieux, qui réclament du Gouvernement une solution dans les mois qui vont suivre – on peut considérer qu'un réel effort de sa part a permis de réaliser des avancées intéressantes sur les sujets les plus sensibles, tels que le logement, les droits de la femme et de la famille, la priorité nationale, le temps partiel.

Bien que concernée par l'ensemble des objectifs à atteindre qui ont déjà donné lieu, de ma part, à plusieurs interventions dans les séances précédentes, je m'en tiendrai ce soir à faire le point sur les avancées obtenues dans le domaine de la Commission de Culture, commission, rappelons-le, qui a été créée par l'actuelle majorité et qui a suscité du Gouvernement, semble-t-il, un réel intérêt.

Voici quelques exemples des avancées de cette Commission :

- la prise en compte des difficultés rencontrées par nos compatriotes qui participent au développement du tissu culturel de la Principauté, difficultés qui m'ont été amplement développées au cours des nombreux entretiens que j'ai eus avec eux ;

- le crédit apporté par le Gouvernement à la conception d'un Annuaire des Artistes de Monaco;
- le vote de la loi, début décembre, sur l'insaisissabilité relative aux expositions de biens culturels prêtés à la Principauté;
- le respect de la priorité nationale dans différents domaines des arts ;
- la nomination d'étrangers à des postes de responsabilités s'accompagnant de la désignation d'un adjoint de nationalité monégasque qui aura vocation de prendre sa succession.

Je n'en oublie pas pour autant les éléments du programme qui restent encore à réaliser et sur lesquels je resterai vigilante afin d'obtenir du Gouvernement l'effort supplémentaire nécessaire.

Insatisfaite par le contenu de certaines lignes budgétaires, j'ai pris sur celles-ci une position ferme de refus : je citerai au passage le problème de la S.M.A. ainsi que la reconduction de la pénalité de 10 % appliquée en 2004 aux associations, pénalité qui sanctionne lourdement les associations à petit budget. Mais la loi est ainsi faite, qu'il me faut passer outre ces réserves et accepter ou refuser ce Budget dans sa globalité. En effet, si l'on refuse un article de ce texte, le Budget n'a plus de point d'équilibre, c'est donc le vote final qui régularise l'ensemble ; ce sont ces dispositions qui motivent le vote positif que j'entends accorder ce soir au Budget Primitif 2004.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Présidente DITTLOT.

Qui demande à présent la parole ?

Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Excellence, Messieurs les Conseillers,

Comme je l'indiquais lors de ma déclaration de politique générale du 17 décembre, l'enjeu de ce Budget Primitif est fondamental pour l'avenir de Monaco, des Monégasques et des Résidents.

Les débats du Budget Primitif 2004 ont montré une nouvelle façon et un nouvel esprit de travail entre le Conseil National et le Gouvernement sans complaisance de part et d'autre mais avec un réel désir de consensus.

Nous entrons dans une ère où chacun, selon les prérogatives prévues par la Constitution, va œuvrer à réactualiser notre législation, à participer à la modernisation de l'Etat et répondre aux légitimes aspirations des Monégasques.

D'un point de vue positif, je me féliciterai de certaines réalisations.

Néanmoins, ce Budget Primitif n'a pas totalement pris en compte le résultat des élections de février 2003.

J'attendais des engagements clairs, fermes et définitifs de ces débats, mais force est de constater que, sur certains sujets, le Gouvernement pratique encore la langue de bois.

Cela dit, on ne peut nier que les choses aient évolué dans le bon sens, qu'elles ne le doivent pas au mérite de nos prédécesseurs, comme certains le prétendent, mais à la fermeté et au désir de consensus de la majorité actuelle du Conseil National.

Nous avons été écoutés et entendus sur bon nombre de sujets.

Reste à obtenir rapidement des avancées sur certains autres que mes Collègues ne manqueront pas de développer.

Je voudrais insister tout particulièrement sur le patrimoine national qui est un domaine cher à mon cœur et, j'en suis persuadé, à celui de tous les Monégasques. Au moment où se dessine le projet d'un futur pôle muséal, je renouvelle au Gouvernement ma demande pressante de faire bon accueil, d'encourager, d'exposer tout ce qui nous vient de ce passé dont nous sommes fiers – à juste titre – ainsi qu'à tout ce qui peut refléter l'esprit créateur de nos artistes locaux.

Par ailleurs, Monsieur PASTOR, si je partage aussi entièrement la position du Gouvernement concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, je retiens cependant l'idée que le montant des produits de capitalisation des O.C.P.V.M., selon l'idée de Notre Souverain rapportée par Maître Jean-Charles REY, pourra être affecté au financement du déficit, en gardant présent à l'esprit que c'est un plafond à ne pas dépasser.

Aussi, je répondrai : « Oui, à la rigueur budgétaire lorsqu'elle s'impose, non à une attitude frileuse qui freinerait l'évolution sereine que nous souhaitons ». Tout cela doit se faire dans la concertation et la bonne volonté réciproque.

Je citerais, à ce propos, l'un des engagements de la Charte U.N.A.M. auquel, avant toute chose, je suis

profondément attaché: « Défendre avec fermeté, dynamisme et détermination son idéal politique dans la sérénité et la modération ». Voilà en quoi je me reconnais.

C'est pourquoi, je ne ferai pas aujourd'hui de procès d'intention au Gouvernement et je voterai ce Budget Primitif, voulant espérer que l'année 2004 verra se réaliser la suite de notre programme.

Vous connaissez maintenant ma position, en particulier en ce qui concerne les grands travaux : ce qui ne se fera pas cette année ne verra pas le jour avant la fin de cette législature. C'est dire combien les douze mois qui vont suivre ont de l'importance.

Ils conditionneront, à mon sens, la continuation ou la détérioration des relations futures Conseil National/Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur MARQUET.

La parole est à présent à Monsieur Henry REY.

M. Henry REY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,

- l'inscription dans le projet de Budget d'un nombre important de crédits pour les logements domaniaux ;
- le vote des lois sur le temps partiel dans l'Administration, sur la transmission de la nationalité par les femmes naturalisées, sur l'autorité parentale conjointe, sur la création de l'Office de Protection Sociale et sur la dissolution du Foyer Sainte-Dévote, ces deux dernières régularisant le transfert de compétences entre la Mairie et le Gouvernement;
- les engagements du Gouvernement sur une plus grande maîtrise des dépenses publiques, pour le respect de la priorité d'emploi des nationaux, pour la sauvegarde du Fonds de Réserve Constitutionnel, pour une politique de santé efficace et de qualité, pour l'amélioration de la situation des aînés;
- la position du Gouvernement vis-à-vis de nos amis français dans la renégociation du Traité de 1930, demandant notamment un plus grand accès des nationaux dans les postes de l'Administration et de la Justice et la création d'un nouveau poste de Conseiller de Gouvernement pour permettre de dissocier les Travaux Publics et les Affaires Sociales qui ne peuvent être gérés par un seul homme, étant donné la masse des travaux et les problèmes sociaux en suspens ;

- la déclaration d'impatience du Ministre d'Etat visà-vis du Conseil de l'Europe, car nous avons voté ou sont en cours de réalisation toutes les réformes qui nous ont été demandées, sont autant de satisfactions qui me détermine à voter le Budget Primitif 2004.

Bien entendu, l'annonce par le Gouvernement de déficits budgétaires pour quelques années encore implique la non inscription de dépenses nouvelles. Quant au report des crédits d'investissement, il met à mal l'annualité budgétaire, il nécessite que le Gouvernement donne des garanties de contrôle et de décision au Conseil National en cas de changement de programme ou de dépenses supplémentaires.

Enfin, permettez-moi de souhaiter un prompt rétablissement à Notre Souverain et de Lui adresser, ainsi qu'à toute Sa famille, tous mes vœux pour un joyeux Noël et une bonne année ainsi qu'à tous mes compatriotes et à tous les habitants de la Principauté.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie.

La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement.

La seule question qui me préoccupe et qui doit me guider dans mon intention de vote est celle que doivent se poser les Monégasques, au bout de 10 mois d'installation du nouveau Conseil National, à savoir : est-ce que les choses ont réellement changé ?

Comme je l'ai déjà dit dans mon discours de politique générale, le Gouvernement a accepté un certain nombre d'avancées non négligeables, loin de là :

- l'action, d'une ampleur sans précédent, en faveur du logement qui en prévoit la construction de 847 d'ici la fin de la législature début 2008. Mais ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'il accepte trois réunions annuelles avec le Conseil National pour le suivi de ce programme. Pour nous, cela est d'une importance considérable car le démarrage des travaux dès le début de l'année 2004 permettra la réalisation effective de ce programme;
- Fonction Publique, Education Nationale et priorité d'emploi : le groupe de travail mixte Gouvernement/ Conseil National pourra traiter de tous ces problèmes intéressant la Fonction Publique. Aucun sujet ne sera écarté ;

- la redistribution de 15 M€ de crédit sur des postes budgétaires très sensibles comme les bourses d'études, le Cap Fleuri ou l'opération La Cachette, qui sera réalisée avec un an d'avance.

Alors que, par le passé, le Gouvernement ne prenait en compte qu'une petite partie des demandes pressantes du Conseil National, il a saisi véritablement la dimension des problèmes posés par celui-ci, car il y une attente légitime de nos compatriotes et des résidents de notre Principauté. Le dialogue qui s'est instauré et les discussions en séances privées ou publiques en témoignent. Je n'ai aucune raison de lui faire un procès d'intention ou de lui prêter des arrière-pensées.

Ce soir, malgré les imperfections de ce Budget, je dirai oui au vote de cette loi portant fixation du Budget de l'exercice 2004.

Mais tout n'est pas résolu pour autant et beaucoup de points noirs subsistent encore. Je rappellerai entre autres le Cap Fleuri, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'aménagement du Port ou encore le contrôle de la priorité nationale. C'est pourquoi la vigilance s'impose. Des actes concrets sont attendus.

Messieurs les Membres du Gouvernement, vous allez devoir respecter vos engagements. Vous avez jusqu'au Budget Rectificatif pour rassurer le Conseil National et l'ensemble de nos compatriotes. Montrez-nous que vous avez changé dans l'approche des problèmes concernant notre Principauté. C'est cette attitude qui va conditionner nos rapports dans le futur. Et comme cela a été souvent exprimé dans cette enceinte, nos deux Institutions doivent travailler dans leurs prérogatives spécifiques à la recherche d'un consensus permanent.

Ce changement, je l'attendais depuis très longtemps. Il y a des Monégasques au Gouvernement comme au Conseil National. Ne décevons pas nos compatriotes. Nous devons travailler dans le même but tout en respectant les grands équilibres de notre Pays.

Ce soir, ce n'est pas un chèque en blanc que je vous donne.

Mais mon vote positif veut concrétiser l'espoir que je place dans le changement de politique qui est en train de se produire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO. Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

A l'ouverture des débats, je vous ai indiqué que je serai particulièrement attentive à trois points : l'information, la transparence et la crédibilité.

A la lumière des soirées de débat, il reste encore beaucoup d'ombres portées et nous avons surpris plusieurs fois le Gouvernement en flagrant délit de langue de bois.

Messieurs du Gouvernement, le temps est venu de parler vrai, c'est ce que le Conseil National et les Monégasques attendent, même si toutes les vérités ne sont pas faciles à dire.

En effet, pourquoi sur le Cap Fleuri, annoncer la main sur le cœur qu'il faut faire quelque chose, comme les cinq années précédentes, en espérant bien qu'une fois le budget voté, cela vous fera douze mois de tranquillité supplémentaire?

Pourquoi sur la Digue, indiquer que le coût ne serait pas si éloigné des prévisions, alors même que les chiffres sont là pour attester du contraire ? Nous parlons de 550 M€, c'est-à-dire l'équivalent d'une année du Budget de l'Etat, à l'heure où le déficit frise les 100 M€.

Pourquoi sur l'A.C.M., penser abuser la vigilance du Conseil National en proposant un audit administratif de cette association, alors même que c'est de gestion dont il est question, que c'est l'efficacité et la justification des dépenses qui doivent être contrôlées ?

C'est une erreur, Messieurs du Gouvernement, de vouloir faire croire que nous nous attaquons aux personnes plutôt qu'à de vieux rouages administratifs. C'est de politique et de gestion dont nous parlons.

Réclamer un système d'information ambitieux et une politique cohérente en matière de nouvelles technologies, ce n'est pas mettre en cause le Service Informatique, c'est avoir plus d'ambition pour Monaco et son avenir économique.

Réclamer des moyens pour le Centre de Presse, ce n'est pas mettre en cause le travail des équipes en place, c'est vouloir plus de professionnalisme pour faire évoluer l'image de Monaco bien au-delà du microcosme local et mettre en place une communication en phase avec nos ambitions communes, notamment par rapport au Conseil de l'Europe.

C'est une erreur, Messieurs du Gouvernement, de minimiser le rôle du Conseil National sous prétexte qu'il n'est élu que pour cinq ans, en face d'un Gouvernement Princier garant de la pérennité de l'Etat.

Moi, je dirais au contraire, qu'il faut savoir utiliser cette pérennité pour envisager l'avenir du pays à moyen

et long termes et appliquer ce concept de base : « gérer c'est prévoir ». Les études, voyez-vous, il faut les faire avant que les problèmes ne surviennent.

Il n'est plus besoin d'étude pour constater, par exemple, aujourd'hui que le trafic en ville est saturé. Par contre, comprendre que toujours plus de voitures finiraient immanquablement par saturer la Principauté, ça, c'est de votre responsabilité et cela fait des décennies qu'on en parle. Vous devez trouver des solutions et non des palliatifs, comme construire une dorsale qui ne diminuera pas le nombre de voitures.

Qu'en est-il du Port ? Que va-t-on faire de cette Digue en « or massif » ? A part un horizon en béton, je ne vois rien venir ! Pourtant cela fait 18 mois qu'elle est là. Que va-t-elle rapporter ? Quelle est la politique de développement et pour quand ?

Et pourtant ! Pourtant, quelque chose a changé, d'impalpable de ténu, mais suffisamment fondamental pour qu'il faille le considérer.

Pour la première fois, le Gouvernement s'engage, documents à l'appui, et reconnaît prendre en compte dans sa politique, les aspirations des Monégasques, notamment concernant le logement.

Pour la première fois, dans cette enceinte, des choses se disent qui ne s'étaient jamais dites, des Conseillers prennent la parole sans crainte pour dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas et la télévision doit être là pour permettre le droit à l'information de tous.

Pour la première fois depuis longtemps, les débats se sont passés dans un excellent esprit et m'ont paru certes longs, mais suffisamment vivants pour intéresser bien plus que les quelques irréductibles qui ont suivi, jour et nuit, nos séances publiques.

Aussi, j'ai choisi d'aller de l'avant car nous sommes là pour une évolution sereine. Une organisation qui s'est endormie quelque part, il y a 30 ans, ne peut pas se transformer en neuf mois.

Neuf mois, c'est juste le temps nécessaire pour accoucher d'une nouvelle approche, et pour le Gouvernement, le temps nécessaire pour comprendre que nous avons la légitimité des Monégasques et que c'est en leur nom que nous défendons notre programme.

Aussi, malgré les ombres portées, je vois suffisamment de lumière pour voter ce Budget, voter pour que la voix des Monégasques continue d'être entendue et défendue, voter pour que les priorités soient respectées, voter pour qu'une évolution sereine et efficace voie le jour dans l'intérêt de la Principauté.

Je voterai « pour », Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

Qui souhaite à présent s'exprimer ?

Monsieur Thomas GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Cette fin d'année a été marquée par une activité législative importante, puisque, outre cette loi budgétaire qui sera soumise au vote dans quelques instants, pas moins de six lois ont été adoptées pendant cette session d'automne. Le Conseil National a rompu l'usage qui consistait à consacrer l'intégralité de la session d'automne à l'adoption du Budget afin de répondre rapidement aux attentes des Monégasques. Trois lois représentent des avancées législatives importantes: une nouvelle loi sur la nationalité, une nouvelle loi instaurant le temps partiel dans la Fonction Publique et surtout, la loi n° 754 qui instaure, notamment, l'égalité des droits entre époux et entre enfants naturels, légitimes et adultérins. Cette loi crée aussi l'autorité parentale et son exercice conjoint ; elle institue, enfin, un droit de visite pour les grandsparents. Cette loi constitue une réforme essentielle de notre droit de la famille et respecte les engagements qu'avait pris le groupe U.P.M. pendant la campagne électorale. Ces engagements se retrouvent en partie dans la loi budgétaire. Sous la pression du groupe majoritaire du Conseil National, le Gouvernement a consenti diverses avancées et pris des engagements allant dans le sens des attentes des Monégasques, ce qui m'amènera, dans quelques instants, à voter pour cette loi de Budget.

Cependant, les promesses étant plus faciles à donner qu'à honorer, le groupe U.P.M. veillera à ce que le Gouvernement respecte ses engagements, notamment au sujet de l'usine d'incinération des déchets, la S.M.A..

Cette usine est l'agent le plus polluant de la Principauté et il est inadmissible que, dans un souci de profit économique, ses dirigeants cherchent à développer sans cesse son activité en traitant toujours plus de déchets, sans se soucier de notre environnement et de l'intérêt des Monégasques. Considérant que cette question revêt une importance particulière, la majorité U.P.M. veillera scrupuleusement à la protection de notre environnement et à la réduction du volume de déchets traités en Principauté.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GIACCARDI.

Monsieur Jacques RIT demande la parole.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Membres du Gouvernement,

Ce soir, chaque parlementaire, par son vote, accomplira un acte responsable. Ce vote intervient au terme de quatre jours de débat qui font eux-mêmes suite à plusieurs semaines d'âpres négociations. C'est là, consacrée par les ans, l'approche traditionnelle du vote du Budget dans notre Principauté. Mais le mot que j'emploie m'apparaît subitement singulier, pour ne pas dire déplacé. Le sens des mots, souvent, oriente notre bon sens. La négociation a bien été inventée pour aboutir à un accord, fut-il temporaire, entre les adversaires. Par exemple, nous lisons dans les journaux qu'un syndicat a négocié avec le patronat ou encore que, dans un conflit, une des parties, afin de ne pas tout perdre, a négocié sa reddition. Alors, sommes-nous en conflit avec le Gouvernement? La logique des mots nous conduit au pied du mur de l'absurdité des faits. Mais alors, cette méthode de travail, la négociation, qui laisse penser que le Parlement et le Gouvernement défendent deux versions différentes de l'intérêt supérieur du Pays et des Monégasques, paraît, en fin de compte, bien impropre à orchestrer la mission commune des élus et de l'Etat. Les voies empruntées pour y parvenir peuvent varier, mais une chose est sûre, le bien-être et la prospérité des Monégasques reste un objectif unique et non négociable. C'est donc bien la voie de la concertation qui, seule, peut permettre d'atteindre l'accord des volontés du Prince et du Conseil National, évoqué à l'article 66 de notre Constitution. Et un contrat d'objectifs représente la forme la plus élaborée de cette concertation : véritable double signature apposée au bas de l'énoncé du programme choisi le 9 février 2003 par une large majorité de Monégasques, il est la meilleure garantie de sa réalisation.

Pour les partenaires institutionnels que sont le Gouvernement et le Parlement, cet engagement solennel de leurs responsabilités mutuelles est une incitation très forte à respecter et à faire respecter un échéancier qui, nous le savons, représente la troisième dimension de l'édifice programmatique. Pour les esprits inquiets qui confondent trop facilement contrat d'objectifs et co-gestion, j'ajouterais simplement que cette méthode de travail, loin de remettre en question les prérogatives du Gouvernement, ne peut que transcender

Séance publique du 22 décembre 2003

l'efficacité de son action. Les parlementaires élus P.F.M. ont fait de l'adoption de cette méthode une question primordiale à l'adresse du Gouvernement, question posée à plusieurs reprises lors des dernières séances publiques. A ce jour, le sens des réponses du Gouvernement, qui ne laisse aucun doute quant à sa défiance à l'égard des contrats d'objectifs, nous semble constituer un fait grave et préoccupant. Prononcer un mot est une chose, mais en accepter la signification reste pour nous l'essentiel. Persuadés que l'ère de la négociation doit maintenant laisser la place à celle de la concertation, c'est donc un message fort, à la mesure de ma déception, que j'entends adresser aux représentants de l'Etat, en votant contre le Budget Primitif 2004.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur R_{IT}. Je donne à présent la parole à Monsieur Fabrice NOTARI qui souhaite également motiver son vote.

M. Fabrice NOTARI.- Merci. Monsieur le Président.

Compte tenu de mon activité professionnelle, il y a des sujets sur lesquels je ne souhaite pas intervenir en séance publique, ne voulant pas être juge et partie, mais bien entendu, je mets volontiers mon expérience dans ces domaines au service du travail quotidien considérable effectué par le Conseil National. En effet, dans notre pays, nous pouvons mettre un visage, un nom sur chacun de nos problèmes ; ce n'est pas comme ailleurs où les élus défendent des millions de personnes anonymes, mais c'est ce qui rend notre travail plus humain aussi.

Je pense qu'aujourd'hui, après avoir parlé de verre à moitié plein ou à moitié vide, d'ombres et de lumières, je dirai que depuis notre installation, nous avons vécu le chaud et le froid, des contrariétés et des satisfactions.

Je dresse donc un bilan mitigé de cette année 2003, car il y a encore bon nombre de sujets où la tâche est immense afin de faire de notre belle Principauté un pays moderne, pour que le plus petit des grands pays ait sa parfaite souveraineté et la place qu'il mérite.

Bien sûr, il nous reste encore quatre ans et tout ne peut se résoudre en quelques mois, heureusement d'ailleurs. Alors, bien évidemment, le sujet le plus délicat est le logement puisque le temps compte et que tout retard se paie comptant. Je reste d'ailleurs toujours perplexe sur les dates de livraison annoncées : rien n'est gagné à ce niveau car je connais trop bien les chantiers pour ne pas savoir combien les aléas sont nombreux pour le respect des délais.

Néanmoins, je me félicite que l'on ait pu avancer sur l'égalité des femmes, sur le nombre de logements à mettre en œuvre, sur notre image internationale qui me tient beaucoup à cœur.

Il a fallu quelques mois pour qu'avec le Gouvernement, nous fassions connaissance; les habitudes de travail sont difficiles à changer et je veux reconnaître les efforts fournis par les deux parties. J'émettrai donc tout à l'heure un vote positif pour saluer et encourager ce dialogue, même si quelques fois, l'information manque encore.

Sans faiblesse, je resterai vigilant sur la suite à donner à ces dossiers mais aussi sur ceux sur lesquels je m'implique plus directement : les équipements sportifs et les associations qui s'y activent, la culture et les arts, la qualité de la vie, les relations extérieures.

Comme je le disais, le bilan est mitigé. Si je regarde le travail accompli, il est considérable et nous avons obtenu beaucoup en peu de mois, sachant que nous sommes partis dans des conditions difficiles avec peu de moyens et une situation peu mobile; cela est encourageant pour la suite et pour l'espoir de mener à bien notre contrat avec les Monégasques dans cette législature. Néanmoins, cela est peu si nous considérons l'énormité de la tâche, si nous considérons le retard pris dans les dix dernières années sur bon nombre de sujets et qu'il convient de combler au plus vite pour continuer de faire de Monaco une entreprise rentable et dynamique.

Alors oui, je voterai pour ce Budget pour ne pas entraîner l'immobilisme et se donner les moyens de mettre en œuvre les décisions positives qui ont été prises. Cela est cher payé parfois, il y a du gaspillage et combler un retard coûte plus que lorsque l'on prévoit sans devenir otage d'une situation. Souvent, il faut s'attacher à une décision plutôt que d'en changer continuellement, cela s'appelle un programme, nous veillerons à le respecter et à le faire respecter.

Je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOTARI.

Je donne la parole à Monsieur Jean-Michel Cucchi pour ses explications de vote.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, une question : pourquoi doit-on si

souvent se parer de l'habit de bretteur et ferrailler avec vous en public pour obtenir, sur le siège, votre accord à des demandes que nous vous avons souvent déjà faites à plusieurs reprises lors des séances privées ?

Ce genre de jeu politique ne m'amuse pas et mes compatriotes non plus, à qui vous donnez parfois l'impression de ne vous préoccuper qu'à contre-cœur de sujets qui les touchent de près.

Surtout qu'il faut le dire, il reste encore bien des points d'insatisfaction pour le Conseil National et surtout dans le domaine de la santé, sur lequel je voudrais un peu plus m'étendre.

Au Centre Hospitalier Princesse Grace, aucune mesure n'a été prise pour résoudre le mauvais climat social qui y règne, à cause, en grande partie, du manque de considération pour le personnel.

Et de grâce, arrêtez de vous calquer sur les quotas en personnel du Pays voisin, on sait où cela mène!

Vous avez pu trouver l'argent nécessaire pour engager un nombre important de praticiens, trouvez-le également pour les infirmières et les aides-soignantes, car je vous le dis, dans un hôpital un médecin, aussi compétent soit-il, n'est rien sans l'équipe qui l'entoure.

Concernant la création d'un « Service porte », après l'insistance répétée de la majorité du Conseil National, il semble que les travaux vont enfin commencer dans quelques semaines. Nous veillerons à ce que le mot « urgence » ait un sens.

J'attends, et nous attendons, du Gouvernement la mise en place rapide d'une aide financière pour nos compatriotes retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace: je ne pourrai longtemps me contenter d'un accord de principe.

Pour le Cap Fleuri, j'accueille positivement le geste du Gouvernement qui, sous la pression des élus, a accordé 150.000 € supplémentaires, soit la création de quatre postes. Nous serons vigilants sur la création effective de ces postes dont l'usage nous permettra de déterminer s'ils sont suffisants.

D'autre part, le Conseil National *n'acceptera pas* que nos aînés vivent encore quatre années dans le Cap II actuel. Cette situation est indigne de notre Pays et du respect que l'on doit à nos anciens.

La majorité actuelle ne se contentera pas de belles promesses et, d'ailleurs, le Président de la Commission du Logement, Daniel RAYMOND, a fait une proposition réaliste de relogement provisoire: nous attendons du Gouvernement qu'elle soit rapidement étudiée et finalisée.

Au sujet des priorités nationales, bien des choses restent à faire tant au niveau des emplois que de l'attribution des marchés et je n'arrive toujours pas à comprendre le refus acharné du Gouvernement sur la création d'une Commission d'Application de la Priorité Nationale.

C'est un point de désaccord entre le Conseil National et le Gouvernement, même si je note qu'il s'est rangé à notre avis en acceptant le principe de mesures incitatives à l'embauche des Nationaux dans le secteur privé.

A l'issu de ces débats budgétaires, j'ai toutefois le sentiment que le Gouvernement a donné des signes positifs dans le sens de la réalisation de la politique voulue par les Monégasques, même si la concrétisation n'est pas toujours au rendez-vous. Mais, ne voulant pas lui faire de procès d'intention et restant vigilant, je me prononcerai favorablement lors du vote de la loi de Budget Primitif 2004.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Cucchi.

La parole est à présent à Monsieur Bruno BLANCHY.

M. Bruno Blanchy.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Messieurs,

La volonté forte d'un renouveau émanant du Pays tout entier, qui s'est exprimée en février dernier, a été le moteur de l'action que nous avons menée tout au long de l'année.

Cette forte légitimité a permis d'établir avec le Gouvernement un dialogue constructif débouchant sur des avancées majeures pour le Pays. Nous pouvons nous réjouir des engagements pris par le Gouvernement. Ainsi, parmi ceux-ci, l'essentiel des propositions concernant le logement paraît avoir été retenu et attend une transformation dès 2004.

Des préoccupations importantes demeurent cependant en ce qui concerne le logement futur de nos enfants.

Un parc domanial dont on voit les limites, une population en augmentation constante et le désir d'accéder à la propriété seront des éléments sûrement difficiles à concilier.

Une révision en profondeur des dispositifs d'aide au logement et de son financement concernant tout le secteur immobilier s'impose donc.

Si, malgré son déficit important, ce Budget reçoit dans l'ensemble notre approbation, nous avons pu néanmoins manifester au cours de son examen nos réserves ou nos désaveux concernant plusieurs de ses chapitres.

Ainsi, en est-il du Cap Fleuri II dont le délabrement nous interpelle tous.

Par ailleurs, lors des débats, j'ai voulu exprimer le souci :

- de préserver la priorité nationale dans l'emploi et dans l'attribution des marchés publics en défendant la création d'une commission arbitrale de recours ;
- de préserver de même le patrimoine immobilier, artistique et culturel, appuyant la promotion de la culture pour tous et la création à Monaco d'une véritable salle de cinéma.

En cela, la réduction des subventions accordées aux associations n'est guère justifiable, au regard de ce qui reste dévolu à certaines grandes entités sportives.

Aussi, ardent défenseur de l'implantation à Monaco de nouvelles technologies, j'apprécie la création d'une cellule de réflexion sur ce sujet.

Dans cette optique, bien conscient que la Digue grève encore lourdement notre budget, je crois, pour ma part au bénéfice attendu de cette ouverture vers le large qui se place dans le droit fil de l'intérêt que Monaco porte depuis longtemps à l'innovation technologique.

L'usine d'incinération, quant à elle, modèle d'avantgarde en son temps pour ce qui est de la récupération d'énergie et du lavage des fumées, est cependant très mal placée au cœur de la ville.

Bien que nécessaire, le bénéfice attendu de sa prochaine mise aux normes est malheureusement relativement faible alors qu'un effet immédiat et important résulterait de la mise en place d'un tri sélectif des déchets, visant à écarter les plastiques générateurs de dioxine.

Dans ce cas comme dans d'autres, faire appel au sens civique des citoyens est une attitude que nous gagnerions à développer à Monaco.

Pour finir, je dirai que mon vote positif à ce Budget 2004 est un vote de confiance qui vise d'une façon constructive à favoriser la réalisation des objectifs sur lesquels le Gouvernement s'est engagé avec le Conseil National.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Blanchy.

Qui demande à présent la parole ?

Monsieur Jean-Luc Nigioni, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Tout d'abord, je tiens à m'associer aux propos de déception qu'a prononcés notre Collègue le Président LICARI au sujet du retrait de la première proposition de loi du Conseil National.

Par ailleurs, nous avons pu constater, au cours de ces longs débats budgétaires, que le Gouvernement était bien loin d'avoir donné son accord pour l'adoption de la méthode dite du « contrat d'objectifs », qui constitue, rappelons le, selon notre définition : « Une convention ou accord conclu entre le Gouvernement et le Conseil National (les parties au contrat) qui stipulerait qu'en échange ou en contrepartie de l'acceptation par le Gouvernement de satisfaire à la réalisation d'un certain nombre de mesures ou dispositions préconisées dans le programme U.P.M., approuvé massivement par les Monégasques lors de la dernière élection nationale, selon un rythme et un échéancier prévus à cet effet, et, année par année, le Conseil National approuverait le projet de Budget annuel présenté Gouvernement ».

Nous avons pu également observer combien était fondée la position des élus P.F.M. au sujet de cette méthode du contrat d'objectifs. En effet, nous n'aurions jamais accepté, par exemple, que dans un contrat d'objectifs puissent se glisser, sous couvert de rigueur budgétaire, des dispositions qui, manifestement, relèvent de l'austérité sociale. Je veux parler, notamment, de la très insuffisante augmentation de la rémunération des fonctionnaires qui empêche le maintien de leur pouvoir d'achat, ou de la diminution de 10 % du montant des subventions allouées aux associations, qui va entraîner la plupart d'entre elles dans de graves difficultés.

Aussi, en espérant que le Gouvernement entendra, à travers mon vote, la désapprobation d'un grand nombre de Monégasques à l'égard de son attitude et qu'il saura en tirer rapidement les conséquences pour abonder dans le sens de nos propositions, je me prononcerai (comme mes amis de P.F.M.), en votant contre le Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NIGIONI.

Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Résumer en trois minutes une trentaine d'heures de discussions est un exercice périlleux et je ne peux que regretter que nos débats budgétaires n'aient pas été retransmis en intégralité. Ces débats ont permis à toutes les sensibilités de s'exprimer librement et publiquement (même si c'était pour annoncer des propositions de loi qui avaient été déposées sous l'ancienne législature, Monsieur Marquet) et ont été moins fastidieux que la lecture de documents ou des monologues que chacun d'entre nous est obligé de faire ce soir.

Ceci étant, nous devons faire face, cette année, à un déficit record dont le Gouvernement annonce qu'il sera reconduit sur plusieurs années, afin d'assumer une politique de construction de logements domaniaux ambitieuse dans une conjoncture économique morose. J'ai donc sollicité du Gouvernement, au nom du Parti Monégasque, d'une part, qu'il refuse la vision à court terme qui lui est imposée et engage une action politique sur une durée plus longue que celle d'un mandat. En effet, et je l'ai déjà dit, plus notre vision portera loin, moins l'avenir de nos enfants sera compromis. D'autre part, que le Gouvernement s'inquiète à ce titre, autant de maîtriser les dépenses que d'assurer nos futures recettes face à une pression internationale constante. Si le Parti Monégasque est favorable à une politique sociale ambitieuse, c'est à condition de conserver les moyens de la financer.

Enfin, que le Gouvernement fasse preuve de cohérence et de transparence dans ses choix, que ce soit en matière de défense de nos Institutions, de priorité aux nationaux ou encore de politique de santé.

Force est de constater que, pour ce qui concerne la cohérence et le long terme, nous en sommes encore loin. En effet, Monsieur le Ministre, que dire d'un Gouvernement qui définit, en 2000, une ligne de conduite en matière de secteur protégé en déposant un projet de loi, n° 1.235 – car c'est bien le Gouvernement qui l'a déposé – pour, en 2003, annoncer un revirement à 180°, comme vous l'avez fait vendredi dernier. Il n'est nullement dans mes intentions d'aborder ce débat ce soir et je donne d'autant plus facilement cet exemple que je n'ai pas voté la loi n° 1.235 en décembre 2000. Mais avouez qu'en termes de cohérence, on a vu mieux.

Parallèlement, je dois reconnaître que sur le plan financier, le Gouvernement a fait des déclarations satisfaisantes en annonçant qu'il n'était pas question, pour lui, de ponctionner le capital du Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui correspond, pour moi, à une prudence élémentaire et nécessaire.

Je voterai donc la loi de Budget cette année, en invitant toutefois le Gouvernement à tout faire pour pérenniser nos recettes et à chercher à en développer de nouvelles pour l'avenir afin d'assumer les besoins fondamentaux de nos compatriotes.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur Spiliotis-Saquet, vous demandez à présent la parole, c'est à vous.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Excellence, Messieurs les Conseillers,

10 sur 10, c'est un rapport ou une comparaison des dix mois que nous venons de passer au sein de cette Assemblée et des dix dernières années de législature.

Force est de remarquer les efforts consentis, sous notre pression, par le Gouvernement depuis le mois de février, concrétisant déjà certaines attentes des Monégasques.

Ces avancées, conformes à l'évolution sereine pour laquelle nous avons été élus, nous permettent d'ores et déjà d'envisager avec raison, mais vigilance, la suite de notre programme, même si certaines divergences demeurent. A ce sujet, je reviendrai aussi souvent que nécessaire sur les discussions qui n'ont pas abouti, tant en séances privées que publiques, concernant la création d'une Commission d'Application de la Priorité Nationale pour le domaine de l'emploi et celui de l'attribution des marchés.

L'avenir des Ports de Monaco est une autre de mes préoccupations. Je voudrais faire part de l'inquiétude d'un certain nombre de compatriotes, acteurs économiques directs ou indirects de la vie portuaire, dont le maintien de l'activité dépend de la restructuration de ce domaine. Pour eux, le temps s'est arrêté le 22 septembre 2000, à l'annonce de la création de la Société d'Exploitation des Ports.

Il est urgent que le Gouvernement reprenne ses responsabilités afin que les plaisanciers, les professionnels et les fonctionnaires de l'administration portuaire voient la fin d'une tempête qui dure depuis trois ans.

Ce soir, je préfère me tourner vers les résultats que nous avons obtenus dans des délais très brefs, reconnaissance et témoignage de la légitimité des propositions du contrat d'objectifs que nous avons établi le 9 février 2003 avec les Monégasques.

Dans le cadre de ce contrat moral, si le Gouvernement traduit ses engagements par des actes, la majorité du Conseil National, intellectuellement honnête, sera loyale.

Au moment de déterminer le vote de ce premier Budget Primitif, je considère qu'un vote négatif ferait abstraction de cette relative confiance qui, semble-t-il, est en train de s'instaurer entre nos deux Institutions. Mes interventions, au cours de la discussion du présent Budget, ne motivent pas une abstention. En conséquence, je voterai en faveur de ce Budget, en espérant que 10 sur 10 ne soit plus à l'avenir un simple rapport à deux chiffres, mais la note que nous recevrons et que vous recevrez pour notre travail en commun.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Spiliotis-Saquet.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Je reprendrai l'image chère au Président Vincent PALMARO des ombres et des lumières.

J'ai choisi de parler des ombres créées par la position du Gouvernement qui considère qu'en matière sanitaire (je me cantonnerai au Centre Hospitalier Princesse Grace et au Cap Fleuri), tout va globalement bien.

L'aspect médical : le C.H.P.G. ne doit pas être un Centre Hospitalier Universitaire ! Nous n'en avons pas les moyens ni surtout le bassin de population. La politique d'orientation des Services et, par-là même, la politique de recrutement des médecins hospitaliers conduit à une pléthore inquiétante et à des orientations trop spécialisées.

Cette hyper-spécialisation – le Gouvernement refuse cette évidence et parle d'excellence! – est peu propice à répondre aux besoins médicaux de la population, d'une part, conduit à un surcoût – le mot est faible! – en personnel et en matériel d'autre part, et relègue les Monégasques dans des rôles secondaires enfin.

La gestion sociale : la gestion sociale du personnel se résume à de nombreux problèmes persistants, sans réel espoir rapide de résolution et conduisant donc à une aggravation et à une inquiétude croissante au fur et mesure :

- la démotivation du personnel (absentéisme, mutations, sous-effectif chronique...) avec de graves problèmes avec leur hiérarchie;
 - les positions sur les salaires ;
- le problème des retraites qui ne présente aucune ébauche de résolution ;
 - le problème des locaux et des infrastructures ;
- la restructuration, tant au Centre Hospitalier Princesse Grace qu'au Cap Fleuri, qui tarde – et c'est un euphémisme! – à faire l'objet de décisions et par conséquent, à mettre en route les travaux nécessaires.

Les lumières : sous la pression forte du Conseil National, je citerai :

- le nombre d'appartements domaniaux prévus pour cette législature avec engagement précis et écrit du Gouvernement :
- l'augmentation de l'enveloppe des bourses scolaires et l'engagement d'une réévaluation du règlement des bourses ;
- l'accélération du début de mise en chantier de l'opération « La Cachette » pour reloger le Pré-scolaire Plati.

Les lumières ne permettent pas d'éclairer, loin s'en faut, les zones d'ombres, mais je considère néanmoins, qu'à ce jour, l'éclairage que commence à donner le Gouvernement, sous la pression du Conseil National, m'autorise à voter positivement ce Budget Primitif 2004.

Notre soif de luminosité, voire de grand soleil, nous conduira à rester motivés et vigilants dans les mois à venir pour les prochaines échéances.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROBILLON.

La parole est à présent au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Dix mois après l'élection qui nous a donné la majorité au Conseil National, le vote de la loi du Budget est l'occasion de faire un premier bilan.

Le Gouvernement et le Conseil National ont-ils su trouver les consensus nécessaires pour que l'action gouvernementale puisse être conforme à l'esprit de notre Constitution ?

Je dirai oui sur certains points. Je serai dubitatif sur d'autres. Je dirai non sur certains autres points.

Commençons tout d'abord par les points positifs :

- Le droit des femmes

Il a plus évolué ces dix derniers mois que les dix années précédentes. La création de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille n'y est pas étrangère.

- Le travail à temps partiel dans la Fonction Publique

Après trente ans d'attente, enfin le bout du tunnel avec le vote intervenu récemment.

- La Fonction Publique

Avec la promesse faite d'harmoniser les profils de postes et les salaires entre enseignants monégasques et enseignants détachés.

- Le logement

Avec tout d'abord, la réforme de la loi n° 1.235 qui devrait intervenir au printemps prochain, c'est-à-dire bien avant le délai maximum accordé par la Constitution : cette loi était une mauvaise loi et il était nécessaire de la changer même si cela peut paraître comme un revirement.

Le programme de construction de logements domaniaux, dont le nombre, je pense, devrait satisfaire les besoins, avec une nouvelle méthodologie de travail et un Conseil National lié étroitement au suivi des programmes.

- Les bourses d'études

Avec une augmentation de 50 % qui représente plus que les vingt années précédentes.

- L'accélération de l'opération La Cachette pour remplacer l'école Plati

Passons maintenant aux sujets sur lesquels mon impression est mitigée :

- La législation sociale

Tout d'abord, à cause de la situation de non-droit qui a été créée sur la durée du travail et les salaires minimum.

Ensuite, à cause des textes sur le Contrat à Durée Déterminée, le Contrat à Durée Indéterminée et l'intérim que l'on ne voit toujours pas venir.

Les verra-t-on déposés sur la table du Conseil National en 2004 ?

- Le logement que j'ai cité dans les points positifs
- Il reste quand même quelques doutes : le Gouvernement va-t-il réussir à tenir son programme ?
 - La Fonction Publique

Le Gouvernement va-t-il, en 2004, maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités et va-t-il se lancer dans une réforme du statut de la Fonction Publique ?

En dernier lieu, je parlerai des points négatifs :

- La politique de santé

Le groupe de travail sur la santé a malheureusement eu tout au long de l'année un dialogue de sourds avec le Département de l'Intérieur.

De plus, le climat social à l'hôpital est toujours aussi mauvais – je n'y reviendrai pas – et le problème des retraites non résolu, bien sûr.

Je n'insisterai pas sur le Cap Fleuri dont tout le monde connaît maintenant l'état catastrophique.

- La priorité nationale

Nous nous sommes heurtés au refus du Gouvernement de créer une Commission de la priorité nationale.

- L'environnement

Les problèmes posés par l'usine d'incinération ne sont toujours pas résolus.

Toutefois, je veux regarder avant tout les points positifs et les avancées obtenues par le Conseil National, qu'elles l'aient été, ou non d'ailleurs, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et je voterai pour ce Budget même s'il est déficitaire.

J'espère que les sujets sur lesquels j'émets des doutes et les points négatifs se transformeront, dans les mois à venir, en points positifs et, bien sûr je veux donner la garantie aux Monégasques que mes Collègues et moimême resterons vigilants sur l'application et la réalisation des promesses faites par le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président BORDERO.

Puisque tous les élus ont déjà motivé leur vote à l'instant où je prends la parole, beaucoup de choses ont été dites sur de nombreux dossiers par les Conseillers Nationaux et l'on sait que le Conseil National s'apprête à voter, très majoritairement, en faveur de cette loi de Budget.

Je vais donc me limiter à motiver ce vote favorable en rappelant l'état d'esprit général qui règne dans les relations entre le Gouvernement et l'Assemblée, que j'ai l'honneur de présider, et en mettant en lumière les questions les plus prioritaires qui nous ont préoccupés.

Le dialogue permanent et constructif qui s'est engagé depuis dix mois maintenant, entre le Gouvernement et le Conseil National, commence concrètement à porter ses fruits. Nous avons pu le vérifier tout au long des dizaines d'heures que nous avons consacrées, tant en séances privées que publiques, à l'examen de ce Budget.

Que l'on sache qu'il ne s'agit pas d'un consensus mou car notre Assemblée défend, certes sans agressivité, mais avec fermeté, détermination et persévérance les propositions qui ont été massivement approuvées par les Monégasques à travers leur vote du 9 février dernier.

Nos compatriotes ont choisi l'évolution sereine car ils veulent qu'un certain nombre de choses changent. Ils veulent être plus écoutés et respectés par les dirigeants du Gouvernement. Ils souhaitent plus de concertation et moins d'autoritarisme. Ils demandent surtout que des solutions concrètes soient apportées à leurs préoccupations et problèmes quotidiens, mieux qu'avant et dans des délais moins longs.

Le Conseil National, composé d'élus proches de la population, est son porte-parole naturel. Nous nous sommes engagés à défendre les attentes des Monégasques. Nous respectons nos engagements. La population de ce pays est très consciente aujourd'hui que son Conseil National travaille avec acharnement et que c'est à la force du poignet, après parfois des heures de débats contradictoires, que nous sommes parvenus à arracher au Gouvernement de nombreuses avancées.

La recherche du meilleur compromis se fait sans compromission, sans renoncer aux valeurs essentielles qui conduisent notre action, sans aucune mollesse de la part de notre Assemblée, le Gouvernement peut en témoigner.

A ceux qui pensent que l'on devrait aller plus vite et plus loin, je dis qu'il n'y a pas d'alternative souhaitable à notre méthode de recherche du consensus avec le Gouvernement.

C'est l'esprit de nos Institutions qui conduit à la recherche de l'accord des volontés du Prince à travers Son Gouvernement et du Conseil National, représentant élu du peuple monégasque.

Nous ne voulons pas de la stratégie de l'affrontement qui conduirait au blocage de toute avancée, qui serait donc contre-productive pour le Conseil National et les Monégasques et qui mènerait le Gouvernement à faire face à une crise ouverte avec la représentation nationale. C'est, au final, notre pays qui serait perdant alors que nous voulons au contraire, ensemble avec le Gouvernement, faire gagner Monaco.

L'évolution sereine est tout autant éloignée de bouleversements radicaux que d'un immobilisme rétrograde. Elle s'inscrit donc dans le respect de nos Institutions. Nous savons accepter d'avancer étape par étape, à condition d'une part que la direction soit toujours celle voulue par les Monégasques et d'autre part, qu'en toute transparence, nous disions quelles sont, à nos yeux, les étapes futures qu'il reste encore à franchir.

Ce soir du 22 décembre, à l'issu de l'examen de ce budget, tout n'est donc pas parfait, tout n'est donc pas positif pour nous, comme de nombreux élus l'ont souligné, même si, sur le point capital du logement, nous avons obtenu des engagements qui répondent aux attentes des Monégasques.

Malgré tous nos efforts, demeurent des blocages et désaccords avec le Gouvernement.

Les principaux portent sur l'application de la priorité nationale, tant pour nos compatriotes que pour les sociétés et commerces monégasques, sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, sur l'usine d'incinération et enfin sur les dépenses excessives concernant les grands travaux qui entraînent notamment des mesures d'austérité sociale comme la diminution des subventions aux associations.

La priorité nationale tout d'abord. La loi sur la priorité d'emploi pour les Monégasques, à compétences et à diplômes égaux, reste encore trop souvent bafouée dans le secteur privé et le Gouvernement, au nom d'un soi-disant refus du dirigisme, ne veut pas suffisamment se donner les moyens de la faire appliquer. Pourtant, instaurer une priorité, c'est par définition être dirigiste mais c'est pleinement justifié à la fois par la taille de notre pays et les avantages que les entreprises trouvent en s'y installant.

Par ailleurs, le refus jusqu'ici par le Gouvernement de créer une Commission d'Application de la Priorité Nationale – vous l'avez entendu ce soir – composée de représentants du Gouvernement, du Conseil National, de la Commune et des entrepreneurs et commerçants monégasques, ce refus d'acceptation demeure pour nous incompréhensible. Cette commission, en permettant à toute société monégasque d'attirer son attention sur le non-respect de la priorité pour tout marché de l'Etat ou de sociétés publiques, apporterait

pourtant une meilleure garantie du respect de la priorité, à rapport qualité/prix équivalent, pour nos entreprises.

Il faut néanmoins atténuer cette impression négative car le Conseil National a obtenu la création de deux postes supplémentaires pour l'aide à l'insertion professionnelle des Monégasques, ainsi que la promesse d'étudier en 2004 des mesures incitatives pour favoriser l'embauche des Monégasques dans le secteur privé.

De même, le Gouvernement s'est engagé à harmoniser les profils de poste dans l'Administration courant 2004, afin d'éviter d'écarter des prioritaires au profit de postulants venus de l'extérieur.

Comme nous l'avons fait pour le logement, il faudra l'an prochain obtenir de nouvelles garanties pour le respect de la priorité nationale, pour qu'en échange du soutien apporté par le Conseil National à la politique générale du Gouvernement par le vote du budget, soit encore mieux appliquée cette priorité.

Le deuxième sujet pour lequel nous sommes insatisfaits, c'est la politique hospitalière. Mis à part le recrutement de quelques médecins de grande qualité et l'amélioration annoncée pour 2004, suite à notre demande insistante, des locaux attribués au Service des Urgences, le négatif l'emporte sur le positif.

Après près de 10 ans perdus, le début de l'indispensable restructuration des bâtiments du Centre Hospitalier Princesse Grace n'est pas annoncée avant 3 ans. C'est encore trop long à nos yeux.

Le mauvais climat social est, hélas, une réalité quotidienne et le personnel se plaint unanimement d'un manque d'écoute et de respect à son égard.

Même si la comparaison avec des hôpitaux étrangers ne nous est pas défavorable, le nombre d'infirmiers et d'aides-soignants réellement présents dans les services devrait être renforcé car notre pays a les moyens financiers pour viser l'excellence, surtout quand il s'agit d'apporter du réconfort à des personnes qui souffrent.

Enfin, nous regrettons le refus du Gouvernement, jusqu'ici, de créer une allocation différentielle de retraite versée par l'Etat aux 50 Monégasques retraités du C.H.P.G. qui subissent une forte diminution de leurs revenus, car une part de leur traitement est fondée sur des primes non comptabilisées pour la retraite.

Il en va de même de notre proposition de faire bénéficier la quarantaine de retraités monégasques de la C.A.R.T.I. de cette même allocation, eux qui souvent doivent payer plus de cotisations pour continuer à bénéficier de la protection sociale qu'ils ne perçoivent de retraite! Ces deux régimes défavorables devraient conduire l'Etat à soutenir les Monégasques qui en subissent les conséquences et qui se situent bien évidemment au-dessous d'un certain plafond de ressources.

Nous ne sommes pas satisfaits ensuite de la situation de l'usine d'incinération et vous l'avez encore entendu ce soir. Nous demandons sa mise aux normes européennes dans les meilleurs délais et sa fermeture à moyen terme car ce type de pollution en centre ville est inacceptable dans un pays comme le nôtre.

Nous voulons dans l'immédiat une diminution des quantités incinérées en limitant les ordures brûlées à celles en provenance de Monaco et de ses environs immédiats.

Comment ne pas parler enfin des surcoûts et des retards chroniques sur les grands chantiers de l'Etat et actuellement des dizaines de millions d'euros supplémentaires dépensés pour la Digue du port!

Le Conseil National ne pourra accepter pour le Budget 2005 qu'un manque de rigueur dans la maîtrise des dépenses sur les grands chantiers, entraîne des mesures d'austérité sociale. Nous attendons donc une modernisation des procédures techniques et juridiques d'appels d'offres. Cette critique de mesures purement administratives dépendant du Gouvernement ne remet bien évidemment pas en cause la qualité des personnels des Services concernés, dont nous reconnaissons la grande motivation.

Je rappelle donc que la diminution d'environ 10 %, hors frais de personnel, des subventions accordées aux associations, se fait contre la volonté du Conseil National, que si nous avions eu le droit d'amendement budgétaire, cette ligne-là nous l'aurions changée et que le Gouvernement s'est engagé à notre demande à ce que cette mesure ne soit pas renouvelée l'an prochain.

Mais, globalement, les points de satisfaction l'emportent sur les blocages quand vient l'heure de faire le bilan de nos débats.

Dans plusieurs domaines, grâce à la volonté partagée par le Gouvernement et notre Assemblée de trouver le consensus, les avancées obtenues en 10 mois depuis notre élection sont supérieures à celles réalisées depuis 10 ans.

C'est notamment le cas en matière de droits des femmes avec le vote de la loi concernant l'égalité homme-femme au sein du couple et par rapport aux enfants, ainsi que de la loi relative à la transmission de la nationalité par les mères naturalisées. Il en va de même avec la grande avancée sociale dont parlait à l'instant le Président BORDERO, que constitue le vote ces derniers jours, de la loi instaurant le temps partiel dans l'Administration.

Les fonctionnaires souhaitant mieux concilier vie professionnelle et familiale vont pouvoir en bénéficier.

Par ailleurs, la priorité des priorités que les Monégasques ont voulu que nous mettions au cœur de notre programme, a été largement prise en compte par le Gouvernement, après des débats tout aussi longs que complexes.

Il s'agit bien sûr de l'amélioration de la politique du logement.

De 540 appartements programmés à notre arrivée pour les 5 prochaines années, nous sommes passés à près de 850 logements, soit autant qu'il en a été construit au cours des 15 dernières années. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour accélérer les livraisons, le Gouvernement aura recours à des opérateurs privés qui agiront comme des maîtres d'ouvrages délégués.

Pour la première fois dans l'histoire de notre Parlement, nous avons obtenu d'être associés régulièrement au suivi du respect des délais de livraison. A ce sujet, je vous redis Monsieur le Ministre, comme l'a dit également Jean-Pierre LICARI, que nous serons libres de voter ou de ne pas voter les lois de désaffectation de terrains publics. Si nous étions amenés à ne pas en voter une ou plusieurs, nous pourrions néanmoins obtenir le nombre de logements souhaités et même davantage, si nous décidions de construire sur des parcelles publiques des logements domaniaux, plutôt que des logements destinés au secteur privé. Nous refuserons donc de nous laisser enfermer dans un quelconque chantage. Ainsi, à l'horizon 2007-2008, toutes les familles monégasques dont le besoin est légitime, pourront être logées dans leur pays en bénéficiant d'un loyer raisonnable.

En ce qui concerne le secteur protégé, suite au vote par notre Assemblée de la proposition de loi réformant la loi n° 1.235 le 20 juin dernier, le Gouvernement s'est engagé vendredi 19 décembre, il y a trois jours seulement, à déposer dès le printemps 2004, un projet de loi reprenant la plus grande partie des avancées sociales contenues dans notre texte.

Ce qui a guidé le Conseil National dans sa réflexion, c'est tout d'abord une volonté sociale et des considérations humaines, de manière à ce que la population stable composée des Monégasques et des Enfants du Pays, présents de longue date sur notre sol, qui fondent notre identité nationale puissent continuer à vivre en Principauté. Cet objectif est juste sur le plan humain. Il est indispensable sur le plan économique car c'est cette population avant tout, qui vit, qui travaille et qui consomme dans notre Pays. Cet objectif est enfin vital sur le plan politique car il n'existe pas de nations qui assurent leur survie à long terme sans posséder une population stable, unie autour d'une identité culturelle et d'une communauté de destin.

Le deuxième objectif poursuivi par notre Assemblée composée d'élus à la fois modérés, sociaux et libéraux a toujours été de rechercher des solutions équilibrées entre les intérêts légitimes des locataires et des propriétaires sans ignorer que l'objectif, à terme, est de permettre aux propriétaires de retrouver l'exercice de leur plein droit de propriété.

Notre but final est donc bien de faire assumer à l'Etat l'indispensable politique sociale du logement dont il s'est défaussé depuis plus de 50 ans sur les propriétaires du secteur protégé.

- 1) La nouvelle définition des personnes protégées élargira à tous les vrais enfants du pays la protection.
- 2) La remise en état des locaux sera désormais obligatoire et un texte réglementaire fixera donc les normes minimales de sécurité et de confort en évitant de mettre sur le marché de véritables taudis indignes de la Principauté. Elle sera accompagnée, pour les propriétaires, d'un doublement des crédits concernant l'amélioration de l'habitat, portée à 600.000 €. Nous nous en réjouissons.
- 3) L'article 13 qui permettait d'expulser, dans un délai de 3 mois, des locataires occupant leur logement depuis parfois des décennies sera supprimé. Il faisait peser sur tous les locataires une épée de Damoclès insupportable qui pouvait s'abattre sur eux à tout moment.

Sur un autre point important, demeure une incertitude mais porteuse d'espoir car le Gouvernement n'exclut pas de suivre notre proposition : il s'agit de l'extension du droit de préemption à l'ensemble du secteur protégé.

Cette extension constitue le seul moyen pour l'Etat de se doter d'un outil indispensable à une véritable politique sociale du logement à long terme et sans lequel il ne sera jamais possible qu'il joue ce rôle social que nous souhaitons. Rappelons que ce droit de préemption ne porte en rien atteinte au droit de propriété car l'Etat ne peut acheter un appartement que si le propriétaire a décidé de le vendre, qu'au prix le

plus élevé auquel il a trouvé preneur et dans un délai très court de 3 mois.

En ce qui concerne la décision très attendue portant sur l'augmentation des loyers, le compromis trouvé porte sur une augmentation moyenne pour les 3 prochaines années des baux de la loi n° 1.235 de 6,5 % par an, soit la moitié des 13 % prévus, répartis hélas en 13 % le 1^{er} janvier 2004, car il n'était plus possible de légiférer préalablement à cette date, mais ensuite seulement de 3,25 % au 1^{er} janvier 2005 et de 3,25 % au 1^{er} janvier 2006.

Pour l'important sujet du renouvellement des baux pour les locataires au 1^{er} janvier 2007, le Conseil National a obtenu que l'âge minimum pour avoir droit au renouvellement automatique du bail soit abaissé de 75 à 65 ans.

De longues discussions ont porté sur la protection à apporter aux autres locataires. Ainsi, contrairement à ce qui serait arrivé faute de texte nouveau, les loyers ne seront pas libres car les propositions d'augmentation de loyer devront être justifiées par des références précises, validées par la Direction de l'Habitat et soumises en cas de désaccord à une commission arbitrale.

Cette réforme, que nous voterons dès la session du Printemps 2004 dans quelques mois, constitue incontestablement une grande avancée sociale qui répond à notre objectif.

En ce qui concerne à présent l'accession à la propriété pour les Monégasques, le Gouvernement accepte qu'un groupe de travail se mette en place avec le Conseil National en 2004, pour permettre à nos compatriotes qui le souhaitent, de devenir propriétaires dans leur pays, dans le seul secteur où les prix pourront être accessibles pour eux, c'est-à-dire dans les Domaines.

Au sujet de la jeunesse, je ne reviendrai pas sur les projets à venir tant en matière du futur club des jeunes, du futur terrain de sports ou du concert exceptionnel attendu l'an prochain, si ce n'est pour rappeler que ces 3 initiatives répondent à l'attente de notre jeunesse et que le Conseil National souhaite à présent que leur réalisation désormais acquise, soit accélérée.

Pour nos aînés, nous nous réjouissons des 4 postes supplémentaires obtenus pour s'occuper des pensionnaires du Cap Fleuri, tout comme de l'étude en cours demandée en particulier par notre collègue Daniel RAYMOND, d'un relogement provisoire en Principauté des pensionnaires du Cap 2, afin d'accélérer la reconstruction du bâtiment actuel, indigne du confort que l'on doit offrir à nos anciens, qui depuis des

décennies par leur travail et leurs efforts, ont contribué à bâtir le Monaco d'aujourd'hui. Nous attendons aussi de décider de la localisation d'une future maison de retraite à Monaco.

En matière de politique extérieure, le Conseil National soutient totalement le Gouvernement dans les négociations qu'il mène pour renégocier la convention de 1930 et permettre ainsi, comme l'a souhaité S.A.S. le Prince Rainier III, que les Monégasques qui en ont la compétence, puissent accéder à tous les emplois publics de leur pays.

Notre Assemblée tient à rappeler publiquement que c'est une volonté unanime de tous les Monégasques et que nos amis français ne peuvent pas ne pas en tenir compte car elle est juste et elle correspond à une donnée de notre temps.

De même, pour l'adhésion au Conseil de l'Europe, Gouvernement et Conseil National parlent d'une même voix et nous ne ménageons pas nos efforts pour convaincre les représentants de Conseil de l'Europe que notre Pays doit à présent être admis dans les meilleurs délais, sans réforme supplémentaire, dans le respect de nos Institutions et de nos spécificités. Nous avons, Monsieur le Ministre, de bons arguments, nous sommes persévérants et déterminés; et je suis donc optimiste pour que 2004 soit l'année de notre admission. Il n'y a pas, là encore, d'autre alternative souhaitable, car Monaco aurait tout à perdre à demeurer seul avec le Bélarusse à l'écart de cette Institution qui réunit toutes les Nations d'Europe ayant en commun l'esprit démocratique.

En ce qui concerne enfin l'Automobile Club de Monaco, nous sommes tout autant convaincus que le Gouvernement de l'importance du Grand Prix pour la Principauté et il faut que l'on sache que le Conseil National ne refusera jamais de voter pour cet événement un crédit justifié.

Ce que nous avons voulu dire, c'est qu'il faut s'assurer que les dépenses sont minimisées par une procédure d'appels d'offres concernant les différents fournisseurs, faute de quoi une partie de la subvention serait gonflée et ne serait pas justifiée. Or, en votant ce budget, nous sommes garants de la bonne gestion des finances publiques.

Nous sommes donc satisfaits qu'un audit ait été confié à la Commission Supérieure des Comptes et que l'ACM figure désormais sur la liste des Institutions qui seront contrôlées chaque année.

Je terminerai cette analyse en rappelant la diffusion à la télévision, pour la première fois dans l'histoire

parlementaire de notre pays, des explications de vote concernant une loi de budget.

Cette avancée pour le droit à l'information des Monégasques sur la vie publique de leur pays que nous avons obtenue, n'avait jamais été possible même si elle apparaît à présent évidente et qu'elle constitue, j'en suis sûr, un acquis irréversible, que personne n'osera plus remettre en cause, même ses opposants les plus farouches.

Elle doit être poursuivie – Mme POYARD-VATRICAN notamment l'a rappelé – par la diffusion intégrale des séances publiques et notamment les votes, chapitre par chapitre, du budget, moments les plus vivants des échanges entre les élus et le Gouvernement sur tous les sujets essentiels pour la population.

En conclusion, je tiens à dire que, sur les 15 principaux engagements que nous avons pris devant les Monégasques et qu'ils ont approuvé par leur vote, ce soir j'ai eu l'occasion donc de faire pour la première fois un bilan de l'avancée de ces engagements, eh bien six sont d'ores et déjà réalisés, six font l'objet de promesses du Gouvernement qui déclare vouloir les prendre en compte et les réaliser dans un futur proche et trois seulement sont pour l'instant refusés par le Gouvernement. C'est très encourageant.

Le Conseil National demeurera donc vigilant pour que le Gouvernement tienne ses promesses car, en échange de notre vote positif du Budget 2004, il a des obligations de résultats devant notre Assemblée, comme nous, nous avons des obligations de résultats vis-à-vis des Monégasques.

Nous sommes garants devant nos compatriotes que les promesses seront tenues.

Nous poursuivrons également les discussions pour tenter de convaincre le Gouvernement là où demeurent encore des différends entre nous.

C'est par ce dialogue permanent que nous continuerons à chercher le meilleur consensus avec le Gouvernement, sous l'autorité du Prince Souverain, dans l'intérêt de la Principauté, des Monégasques et de tous ses habitants.

Nous voulons servir Monaco pour que ce pays continue à progresser et à demeurer, par notre travail commun avec le Gouvernement, pour nous tous Monégasques, le plus beau pays du monde.

Je vous remercie de votre attention.

Je crois que Monsieur le Ministre d'Etat souhaite s'exprimer à présent.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, chacun aura compris après vous avoir entendus les uns et les autres, qu'une enceinte parlementaire n'est pas le lieu où l'on dit que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles et que le Gouvernement accomplit sa mission à la satisfaction générale. Ce n'est pas la loi du genre. Et d'une certaine façon, il faut s'en féliciter car c'est ce que l'on appelle la liberté d'expression et elle doit revenir au premier chef à des élus tels que vous ; c'est ce que l'on appelle aussi la démocratie qui fait que Parlement et Gouvernement ne parlent pas systématiquement à l'unisson.

Nous avons à faire la démonstration – si c'était nécessaire – que l'une comme l'autre ne sont pas ici des références abstraites, un idéal de complaisance, mais constituent des réalités bien vivantes, actives et effectives.

Comment ne pas s'en réjouir et faire valoir que l'attachement que nous éprouvons à l'égard de notre système institutionnel est parfaitement légitime, notamment au regard des critères que l'on invoque parfois ici ou là pour tenter de l'ébranler sous prétexte d'évolution. Mais, en même temps, des propos tenus au cours d'un débat qui a duré plus de 25 heures et qu'il ne s'agit évidemment pas de reprendre à ce stade, d'autant que j'ai moi-même longuement présenté la politique du Gouvernement à l'ouverture du débat, il pourrait ressortir le sentiment que nombre de choses décidément ne vont pas bien en ce Pays et que le Gouvernement est singulièrement déficient.

Est-ce ainsi que nous sommes perçus de l'extérieur et que nous sommes vécus à l'intérieur ? A l'évidence non. Qui pourrait le soutenir alors que la Principauté a connu ces dernières décennies un essor sans égal qui a transformé ses structures économiques en les diversifiant considérablement, l'a dotée d'une densité et d'une qualité d'équipements publics sans précédent et lui a ainsi conféré tous les attributs, à sa dimension, d'un Pays hautement développé et particulièrement performant? Qui pourrait soutenir aussi que la population monégasque n'a pas largement bénéficié des fruits de cette mutation et de cette croissance comme il était naturel que ce soit le cas et que n'aient pas été sans cesse plus nombreux ceux qui ont choisi de s'y installer en la faisant d'ailleurs bénéficier de leurs ressources et de leur dynamisme propre!

Les faits parlent d'eux-mêmes et ces résultats dont il y a lieu ici d'entretenir la fierté – trop nombreux sont

déjà ailleurs ceux qui volontiers les dénigreraient – ne sont pas le produit de quelque hasard heureux. Ils sont dus à la vision ferme et éclairée du Souverain qui a su guider aussi l'action de ses Gouvernements successifs et veiller à ce que ceux-ci s'inscrivent dans une démarche prenant en compte les intérêts de tous.

Ce qui suppose de la part de ce Gouvernement l'écoute ainsi que la définition de priorités agréées par la Haute Assemblée à travers, non tant un contrat général d'objectifs qui engagerait les deux parties – alors que, je le rappelle, l'une d'elles, le Gouvernement, relève du Prince dont elle tire son autorité et sa crédibilité – mais à travers un dialogue permanent, tel que nous l'avons engagé et qui nous permet de nous accorder sur ces priorités, au cas par cas, et aussi de procéder aux ajustements qu'appellerait à l'expérience leur mise en œuvre; car tout, et c'est l'évidence, ne peut être réalisé en même temps, ni toujours au même rythme en raison de notre dépendance à l'égard de la conjoncture dont sont tributaires nos principales recettes.

Veillons par les arbitrages requis, en excluant bien entendu l'austérité sociale à laquelle le Gouvernement se refuserait en tout état de cause, à préserver notre richesse nationale et à préserver l'avenir.

L'expérience nous montre suffisamment qu'une attitude vigilante et responsable permet de le garantir.

Sans doute n'y a-t-il jamais lieu de se complaire dans l'œuvre accomplie et le nécessaire mouvement appellet-il à mieux faire encore, notamment là où des insuffisances méritent d'être relevées par rapport à l'évolution d'ensemble. C'est, je le crois, le sens qui doit être donné aux interpellations dont le Gouvernement a été l'objet de votre part, comme il était normal qu'en offre l'occasion un débat portant sur un texte aussi central dans la vie nationale que peut l'être le Budget.

C'est aussi j'imagine ce que vous exprimerez en émettant votre vote dans quelques instants.

Je me réjouis de voir qu'une importante majorité d'entre vous a choisi, comme vous l'avez annoncé, de prendre en compte, non tant ces impatiences même légitimes, mais aussi la réalité de ce qui a déjà été accompli dans la recherche de nécessaires consensus. En vous assurant que le Gouvernement de son côté vous a entendus, notamment lorsque vous mettiez l'accent sur les zones d'ombres, celui-ci gardera à l'esprit l'appel que vous lui avez lancé à être plus performant dans ces domaines et à agir pour que les attentes de la population soient mieux satisfaites dès lors qu'elles sont fondées et qu'elles s'inscrivent dans l'ambition que

nous partageons tous d'entretenir et de faire fructifier l'héritage de décennies de développement sous l'autorité d'un Prince si parfaitement identifié aux intérêts de son Pays et aux nécessités du monde présent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous allons donc passer maintenant au vote de la Loi de Budget. Je vais passer la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture des articles.

Le Directeur Général.-

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2004 sont évaluées à la somme globale de 588.499.300 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je mets l'article premier aux voix.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

L'article premier est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT votent contre).

Le Directeur Général.-

ART. 2.

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2004 sont fixés globalement à la somme maximum de 686.525.200 €, se répartissant en 476.725.000 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 209.800.200 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT votent contre).

Le Directeur Général.-

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 11.760.200 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

L'article 3 est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT votent contre).

Le Directeur Général.-

ART. 4.

Les crédits ouvert au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2004 son fixés globalement à la somme maximum de 14.797.100 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

L'article 4 est adopté.

(Adopté :

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT votent contre).

Le Directeur Général.-

ART. 5.

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

M. le Président.- Je mets l'article 5 aux voix.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

L'article 5 est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni et Jacques Rit votent contre).

M. le Président.- Je mets maintenant aux voix l'ensemble de la Loi de Budget.

Avis contraires? Trois avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Loi portant Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2004 est adoptée.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NiGIONI et Jacques RIT votent contre).

M. le Président.- Nous arrivons ainsi au terme des travaux de notre session. C'est, traditionnellement, le moment des vœux de fin d'année.

Mais je voudrais tout d'abord adresser mes plus vives félicitations à notre Collègue Claude CELLARIO, qui vient d'être fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles par S.A.S. le Prince Souverain, à l'occasion de la récente Fête Nationale. Je dois dire que mes collègues et moi-même nous en réjouissons particulièrement, car nous apprécions beaucoup la rigueur intellectuelle et la pertinence des interventions de Claude CELLARIO, tout comme sa chaleur humaine bien connue et sa grande disponibilité. Cet honneur qui lui est fait par le Prince rejaillit sur l'ensemble de notre Institution. Félicitations chaleureuses et sincères, Cher Collègue.

L'année 2004 s'annonce... nul doute que ce sera une année importante pour beaucoup de secteurs de la vie publique monégasque. A cette occasion, le Conseil National tout entier se joint à moi pour présenter à S.A.S. le Prince Souverain et aux Membres de Sa Famille tous nos vœux. Vœux de bonne santé, bien sûr et en premier lieu pour le Prince Rainier III. Vœux de succès également dans la conduite des actions qui commenceront ou se poursuivront en 2004, afin qu'elles contribuent à la prospérité, au rayonnement de la Principauté et au bien-être de ses habitants.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Membres du Gouvernement, je me tourne vers vous également pour vous présenter les meilleurs souhaits du Conseil National pour vous-mêmes et vos familles et pour la réussite de vos multiples tâches dans l'intérêt de la Principauté à laquelle nous sommes tous profondément attachés.

J'adresse enfin, solennellement, au nom de l'ensemble du Conseil National et en mon nom propre, à tous les Monégasques et à tous les habitants de la Principauté, nos vœux sincères et chaleureux de santé, bonheur et réussite en 2004 pour chacune et chacun d'entre eux.

Vive le Prince et vive Monaco!

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque vous avez eu l'amabilité de nous adresser les vœux du Conseil National, le moins que je puisse faire au nom du Gouvernement, c'est de vous réciproquer ces vœux et de vous souhaiter une très bonne année 2004, à la fois pour chacun d'entre vous sur le plan personnel et collectivement sur le plan du travail que vous réalisez et que nous avons aussi à réaliser en commun, c'est

l'évidence, qui ressort notamment de tout ce qui s'est dit ce soir.

Alors tous mes vœux et j'ajoute aussi mes félicitations à Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je crois que Monsieur CELLARIO souhaite intervenir. Je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai été très touché par les paroles aimables que vous avez eues à mon égard. En mon nom personnel, je

voudrais vous remercier ainsi que l'ensemble du Conseil National et l'ensemble des représentants du Gouvernement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée et je prononce la clôture de la seconde session ordinaire de l'année 2003.

La séance est levée à 21 heures 40.

IMPRIMERIE

MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00